

Village de Forez

Cahier d'histoire locale
Centre Social de Montbrison

N° 95-96 octobre 2003

p. 2	Faits divers dans le journal sous le 1 ^{er} Empire	Pascal Chambon
p. 7	Les épizooties de 1714	Marie Grange
p. 11	Violence à Saint-Just-en-Bas sous Louis XIV	Stéphane Prajalas
p. 15	Fourniture de pierres taillées à Montbrison au XVIII ^{ème} siècle	Jean Guillot
p. 18	Epidémie chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu de Savigneux	Joseph Barou
p. 24	Sœur Marie de Béthanie	Joseph Quérat
p. 31	Les Compagnons de la Libération dans la Loire	Claude Latta
p. 40	Un « bouchon » près de Saint-Etienne au XVII ^{ème} siècle	Roger Faure
p. 42	Le docteur Francis Goutorbe	Claude Latta
p. 45	Soufflet à bouche et casse-noisettes	P-Michel Therrat
p. 48	Notes de lecture	Joseph Barou

Village de Forez, bulletin d'histoire locale du Montbrisonnais

ISSN - 0241-6786

Siège social (abonnements) : **Centre Social de Montbrison**,
13, place Pasteur, 42600 MONTBRISON

- **Directeur de la publication** : Claude Latta.
- **Rédaction** : Joseph Barou, Pascal Chambon, Maurice Damon.
- **Abonnement et diffusion** : André Guillot.
- **Comité de rédaction** : Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Edouard Crozier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Thérèse Eyraud, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, Francis Goutorbe (+), André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Muriel Jacquemont, Claude Latta, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Sophie Sagnard-Lefebvre, Marie-Pierre Souchon, Pierre-Michel Therrat.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2003

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, St.-Etienne.

Les faits divers dans le *Journal du département de la Loire* sous le premier Empire

Le *Journal du Département de la Loire*, créé en 1807, était publié par l'avocat montbrisonnais Tézenas, son propriétaire-rédacteur. A partir de 1811, il n'eut plus de concurrents : exit *Journal de Montbrison*, *Journal de Roanne* et *Journal de l'arrondissement de Saint-Etienne*... Distribué par abonnement – 15 F pour un an, 8 F pour six mois – son petit format et ses huit pages ne permettaient pas une information exhaustive. De plus, il n'avait de journal que le nom puisqu'il paraissait... le samedi ! De rares faits divers, quelques articles littéraires et de très courtes nouvelles politiques formaient son ordinaire. Strictement contrôlé par le pouvoir politique, il ne pouvait publier de faits divers sans y être autorisé : en 1808, pour l'avoir oublié, le *Journal de l'arrondissement de Saint-Etienne* avait été suspendu un mois ! De fait, un journal était un hebdomadaire officiel servant à diffuser auprès des mairies ou de quelques notables une information filtrée. Une grande partie de l'information n'était qu'une redite du *Moniteur* parisien ou des *Bulletins de la Grande Armée*, c'est-à-dire de nombreuses références à l'Empereur, évidemment victorieux... Notons toutefois, mais là n'est pas l'objet de notre étude, la large place consacrée à la répression de l'insoumission dont on sait l'importance à l'époque et dans la Loire en particulier. Les extraits qui suivent ont été collectés au cours de deux années de publication du *Journal*, 1809 et 1813.

Les accidents, comme aujourd'hui, intéressent les lecteurs mais leur traitement est souvent l'occasion de rappels à la morale ou au civisme : par exemple lors d'un sinistre en janvier 1809 au cours duquel des militaires sont montrés du doigt : *Dans la nuit du 23 au 24, il a éclaté un incendie dans la rue de Moingt, chez le S^r Ruelle, épicier. La*

quantité de matières combustibles que renfermoit son magasin, la construction vicieuse de la maison qui étoit en partie en bois, auroient pu occasionner de grands ravages dans ce quartier, sans la prévoyance des autorités locales, le zèle des citoyens, l'activité des pompiers, et le concours des militaires, parmi lesquels on remarquoit avec plaisir la garde d'honneur de Montbrison¹. [...] Cependant, on a vu avec peine que quelques militaires, estimables d'ailleurs, ne s'étoient pas trouvés dans un état de sobriété où ils pussent rendre tous les services dont ils étoient susceptibles. On ne les désigne point, parce qu'on est persuadé qu'ils sentiront combien il importe d'être toujours en état de se rendre utile dans des circonstances aussi majeures². Au contraire, un violent incendie qui a ravagé une maison à Saint-Genis-Laval, louée à un fabricant de couleurs et de vernis permet de se louer de la conduite des habitans, qui, au nombre de plus de cinq cents, sont accourus au premier instant pour porter tous les secours nécessaires³. Des accidents mortels liés au climat sont parfois évoqués : Deux personnes se sont noyées dans les environs de Saint-Etienne, il y a quelques jours ; un commis de négociant, et un propriétaire d'Avézieux, nommé Chomat⁴ ; Le tonnerre a tué, il y a quelques jours, en la commune de Cervières, un cultivateur nommé Legrand.⁵

¹ La garde d'honneur de Montbrison – essentiellement créée pour escorter le souverain lors d'une éventuelle visite – rassemble des notables au sein d'une compagnie de grenadiers, une compagnie de chasseurs et une compagnie de canonniers. En 1809, son colonel est Duguet-Dubuillon.

² N° 125, samedi 28 janvier 1809.

³ N° 356, samedi 3 juillet 1813.

⁴ N° 141, samedi 20 mai 1809.

⁵ N° 142, samedi 27 mai 1809.

Certains suicides sont relatés, sans doute parce qu'ils sont jugés perturbateurs de l'ordre public comme de l'ordre moral et religieux : *Il vient d'arriver à St-Chamond un événement bien tragique. Un tailleur d'habits, nommé Bois, s'est donné la mort mercredi, 10 mai : on l'a trouvé pendu dans sa chambre*⁶. Mais ils laissent aussi le champ à des actes de courage comme à Lyon où la veuve d'un militaire, nommé Carrier, poussée par un mouvement de désespoir, s'est précipitée dans la Saône près du pont St-Vincent. Elle a été sauvée par le Sr Buy fils, cabaretier, qui a failli être la victime de son généreux dévouement. M. le maire de la ville de Lyon lui a fait donner une récompense.⁷

Le XIX^e siècle naissant apprécie aussi les "records" liés à la vie humaine comme les naissances : *Jeanne Testard, femme Bichon, est accouchée dernièrement à St-Etienne de trois enfans mâles. M. Rigollot, docteur médecin, atteste qu'ils sont assez bien constitués pour faire espérer qu'ils vivront tous les trois*⁸. Le sort est autrement plus funeste dans le cas de *Mme Descrivieux, épouse de M. Descrivieux aîné, propriétaire à St-Etienne, [qui] est accouchée la semaine dernière de trois filles vivantes, mais qui sont mortes peu après la naissance*⁹. Les cas de a longévité exceptionnelle – bien avant Jeanne Calmant – ne sont pas oubliés comme en 1809 ceux de *Jean-François Guillon, âgé de 77 ans, propriétaire, batelier au port de Pinay, et Mathie Gonindard sa femme, âgée de 81 ans, sont décédés le même jour, 13 août 1809, de mort naturelle, et ont été inhumés ensemble le lendemain. Ils avoient vécu dans la plus parfaite union, pendant 51 ans et 6 mois*¹⁰. Ou, en 1812, cette longévité remarquable : *Jean-Claude Boisset, propriétaire cultivateur, est décédé, le 8 décembre 1812, à St-Victor, canton de St-Symphorien-de-Lay (Loire), âgé de 94 ans [...] Il avoit eu 17 enfans dont le plus âgé a maintenant 74 ans [...]*¹¹.

⁶ N° 141, samedi 20 mai 1809.

⁷ N° 356, samedi 3 juillet 1813.

⁸ N° 135, samedi 8 avril 1809.

⁹ N° 339, samedi 6 mars 1813.

¹⁰ N° 156, samedi 2 septembre 1809.

¹¹ N° 332, samedi 16 janvier 1813.

Le climat, déjà, est l'objet de beaucoup d'attention dans une économie encore très largement agricole. Ainsi, au printemps 1809 : *Il est tombé, au commencement de la semaine, beaucoup de neige dans ce département : les montagnes qui nous environnent en sont couvertes. Nous avons eu aussi des pluies continuelles, pendant trois jours, et quelques rivières se sont débordées. On craint bien que les gelées qui ont précédé et suivi ces pluies n'aient causé aux bleds et aux vignes un dommage considérable ; quand aux fruits, toute espérance est à peu près perdue pour cette année*¹². Et, un peu plus tard : *La grêle a frappé ces jours-ci divers points de notre département. Roanne et ses environs ont éprouvé de grands dommages : lundi dernier, Feurs, Salvezinet et plusieurs communes voisines ont été saccagées ; et mardi, un nuage chargé de grêle a éclaté sur Montbrison, Chamdiou, etc.*¹³

Puis l'été ne se présente guère meilleur : *Depuis 12 jours il pleut continuellement, notre plaine est couverte d'eau en différens endroits, la récolte en froment est perdue presque partout. La grêle a ravagé plusieurs communes de ce département et de ceux qui nous environnent : parmi celles qui ont le plus souffert, on compte Usson, St-Bonnet-le-Château, la Chapelle, Marols, St-Jean-Soleymieux, Sury, Rivas, St-Galmier, etc. L'orage a commencé à se former du côté de la Chaise-Dieu (Puy-de-Dôme)*¹⁴. Les phénomènes exceptionnels sont, bien sûr, relatés : *On écrit de St-Etienne qu'une trombe terrestre, dont la direction étoit d'orient en occident, a produit il y a peu de jours, aux environs de cette ville, des résultats vraiment extraordinaires [...] Personne n'a péri : seulement une femme été vivement jetée contre la porte de la maison, et s'est démis un bras*¹⁵.

En 1813, un observateur attentif se pique même d'établir une corrélation entre climat et santé publique : *Météorologie et observations*

¹² N°137, samedi 22 avril 1809.

¹³ N° 142, samedi 27 mai 1809.

¹⁴ N° 152, samedi 5 août 1809.

¹⁵ N° 152, samedi 5 août 1809.

médicales - Trimestre d'automne 1812 - Arrondissement de Roanne - La température de cette saison a été des plus inconstantes ; octobre a été froid, humide et pluvieux. Quelques gelées ont paru en novembre : la pluie et les brouillards ont régné presque continuellement. Les deux tiers de décembre ont été occupés par la gelée ; le reste par la pluie ou les brouillards [températures moyennes : + 9° en octobre, +2° en novembre et -2° en décembre]. Nous avons observé un assez grand nombre de fièvres ataxiques, simples ou compliquées, et quelques affections catharrales de la poitrine, qui revêtoient promptement le caractère adynamique¹⁶.

Trimestre d'hiver - Arrondissement de Roanne - Cette saison a présenté un grand nombre de beaux jours ; mais le froid en a occupé la majeure partie. Il y a eu peu de pluie et de brouillards, et on n'a presque pas vu de neige. La gelée a pénétré la terre assez profondément, et a occasionné des ravages dans le vignoble [-4° en janvier, -5° en février et + 2° en mars]. Une classe de maladies graves a régné pendant toute la saison : ce sont des fièvres catarrhales ou adynamiques, compliquées souvent de symptômes pleuro-pneumoniques. On a remarqué aussi un certain nombre d'angines amygdaloïdes. Les affections vermineuses ont été fréquentes chez les enfans.¹⁷

Trimestre de printemps - Arrondissement de Roanne - Des orages fréquents ont détruit, dans un grand nombre de communes, les espérances du laboureur et du vigneron [...] Les maladies régnantes ont été, en avril, les fièvres catarrhales et péri-pneumoniques, des angines amygdaloïdes ; en mai, la même espèce d'angine et des affections rhumatismales ; en juin, des affections péri-pneumoniques, des douleurs de rhumatisme, et quelques fièvres intermittentes assez graves.¹⁸

Les curiosités, qu'elles soient fruits de la nature ou découvertes archéologiques, sont susceptibles d'intéresser les lecteurs éclairés

comme, en 1809 : *Un cultivateur, en labourant un champ appartenant aux hospices de St-Etienne, a découvert, la semaine dernière, au lieu du Creux, commune d'Outre-Furens, un cercueil en pierre, de la longueur d'un mètre 715 millimètres (5 pieds 3 pouces), sur 405 millimètres (1 pied 3 pouces) de largeur. [...]* ¹⁹. Les monstres frappent le public comme cette découverte dans la région de Montbrison d'un levraut, *jeu de la nature assez bizarre. Ce monstre a deux trains de derrière [...] en sorte que l'on compte quatre cuisses, quatre jambes bien proportionnées, deux parties sexuelles masculines [...]. La tête n'offre rien qui soit digne d'être remarqué*²⁰.

Les crimes et délits et, plus encore, leur sanction, sont un sujet de choix pour le journal. La fixation, par le président de la cour impériale de Lyon, du début de la session des assises du département de la Loire au lundi 23 août pour le 3^e trimestre de 1813 est, déjà, une information : *M. Roussel, conseiller de S.M., a été nommé pour les présider*²¹. Le rôle de protectrice de la société que joue la justice est mis en exergue comme lorsque *le Tribunal civil de Montbrison a interdit, le 8 juin dernier, Claude Mure, cultivateur à la Montagne-en-Lavieu, pour cause de démence et de fureur*²².

Les sanctions sont évidemment exemplaires : *Philippe Favre, de St-Paul-de-Vézelin, et Jean Forge aîné, des Noës, condamnés à la peine de mort, dans la dernière session de la Cour d'assise de ce département, le premier pour empoisonnement, le second pour assassinat, ont subi leur arrêt vendredi, 13 août, sur la place publique de la ville de Roanne*²³. Car la justice a la main lourde. Les extraits des arrêts portant condamnations, rendus par la cour d'assises de la Loire, pendant le 4^e trimestre de 1812, concernent six affaires de vols : la plus lourde peine est infligée pour un vol nocturne, avec effraction et à main

¹⁶ N° 332, samedi 16 janvier 1813.

¹⁷ N° 334, samedi 10 avril 1813.

¹⁸ N° 361, samedi 7 août 1813.

¹⁹ N° 146, samedi 24 juin 1809.

²⁰ N° 362, samedi 14 août 1813.

²¹ N° 355, samedi 26 juin 1813.

²² N° 147, samedi 1^{er} juillet 1809.

²³ N° 363, samedi 21 août 1813.

armée, dans la maison de M. Buer, procureur impérial ! L'un des deux voleurs, *ayant tenté de faire usage d'une hache contre M. Mouillaud* est condamné à la peine de mort, le second à 20 ans de travaux forcés et à une heure d'exposition. La peine la plus légère – 5 ans de réclusion, 1 heure de carcan ! – frappe Vital Blanc, cultivateur à Chénereilles, pour *vol de gerbes dans un champ, pendant la nuit...*²⁴ Car les délits liés à l'alimentation impressionnent toujours dans une société qui n'a pas oublié les disettes et qui craint les malversations comme le rappelle la condamnation le 26 juillet 1813, par le tribunal correctionnel de Montbrison, des nommés Bégonnet et Labbe, boulangers à Montbrison, à une amende et aux dépens de la procédure *pour avoir vendu du pain au dessous du poids*²⁵. Mais les crimes de sang présentent un tout autre intérêt – souvenons-nous de l'affluence du public lors des exécutions - comme ceux jugés devant la Cour d'assises de Montbrison en 1813 qui a *offert un spectacle bien affligeant pour l'humanité : plusieurs crimes atroces y ont été portés, entr'autres un infanticide, un empoisonnement, un assassinat*. Les victimes de l'empoisonnement furent deux septuagénaires de Saint-Martin-la-Sauveté, assassinés par leur gendre en mai 1812...²⁶ Les prisonniers, parfois, s'évadent, ce qui ajoute à l'inquiétude populaire : *Trois détenus se sont évadés de la maison d'arrêt de cette ville [Montbrison], dans la nuit de dimanche à lundi 9 octobre : Jean Ressor, de Noally, condamné à la peine de mort pour assassinat ; Pierre Berthet, de St-Etienne, condamné à 10 ans de gêne pour homicide : et Jean Bougy dit Gayte, ouvrier en bateaux, de St-Rambert, détenu pour cause de vol. La gendarmerie est à leur poursuite.*²⁷

L'année 1813 voit l'information internationale se rapprocher dangereusement de la France et, bientôt, de la Loire. Le sort des Foréziens tombés par centaines dans les neiges de Russie n'est évoqué que lorsqu'il s'agit d'un notable. Il s'agit du baron Louis de

Curnieu, colonel du 12^e cuirassier, fait prisonnier le 21 novembre 1812 et mort de maladie à Witepsk le 21 janvier suivant. *Ce brave colonel, recommandable par ses vertus domestiques, par ses qualités aimables et par ses talents militaires, est à jamais regretté de ses compagnons d'armes. Il laisse une femme dont il faisoit le bonheur, et un enfant en bas âge. M. de Curnieu, d'une ancienne famille du Forez, avoit toujours servi dans les rangs de nos braves, et fait toutes les campagnes de l'EMPEREUR, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, en Pologne et en Russie*²⁸. Car le danger est déjà aux frontières puisque l'on écrit de Montpellier que *toutes les dispositions sont faites pour garantir la frontière du côté des Pyrénées, et que les départemens qui l'avoisinent sont dans la plus parfaite sécurité*²⁹. Alors que, partout, l'armée française recule, la désinformation est déjà à l'honneur pour, surtout, ne pas provoquer de troubles et *on assure qu'une estafette partie le 11 de Bayonne a apporté la nouvelle d'un avantage important remporté par le duc de Dalmatie [Soult] sur l'armée anglaise. On dit que l'aile droite de l'ennemi a été enfoncée. (Extrait du Journal de l'Empire). Nota : Des lettres particulières de Bordeaux, récemment arrivées dans le département de la Loire, confirment cette nouvelle.*³⁰

Dans une société très encadrée par le pouvoir napoléonien, la presse ne jouit d'aucune liberté ; d'ailleurs, peu ou prou, tous les régimes politiques qui suivront persisteront dans cette voie : il faudra attendre la fin du siècle et l'avènement de la III^e république pour que l'information ne soit plus strictement contrôlée. Cette information filtrée fait le bonheur aujourd'hui de l'historien et du curieux car elle est, justement, le révélateur de son époque.

Pascal Chambon

²⁴ N° 340, samedi 13 mars 1813.

²⁵ N° 358, samedi 17 juillet 1813.

²⁶ N° 354, samedi 19 juin 1813.

²⁷ N° 162, samedi 14 octobre 1809.

²⁸ N° 363, samedi 21 août 1813.

²⁹ N° 379, samedi 11 décembre 1813.

³⁰ N° 381, samedi 25 décembre 1813.

(N.° 171.) Samedi, 16 Décembre 1809.

JOURNAL

DU DÉPARTEMENT

DE LA LOIRE.

Ce Journal est officiel pour tous les Actes administratifs qu'il contient. Il paroît tous les samedis. Le prix de l'abonnement est de 15 fr. pour un an et 8 fr. pour 6 mois. On s'abonne à Montbrison, chez BERNARD, Imprimeur-Libraire, et chez tous les Directeurs des postes du département.

MONTBRISON, le 15 décembre.

Le Tribunal correctionnel de cette ville a condamné, le 9 de ce mois, le S.^r *Rambaud*, épiciier à Montbrison, à trois jours d'emprisonnement et à une amende égale au montant de sa contribution mobilière, pour injures et outrages envers M. *Surieux*, vérificateur des poids et mesures de cet arrondissement, dans l'exercice de ses fonctions.

— M. *Jomard*, général de brigade, Commandant de la légion d'honneur, qui a commandé il y a quelques années dans cette ville, vient d'être adjoint au collège électoral du département du Rhône.

— Dans la séance du Corps législatif du 6 de ce mois, M. *Despérichons*, député de la Loire, a été proclamé premier candidat pour la questure. — M. *Michelet-Rochemont*, député du même département, a été nommé membre de la commission de l'intérieur.

— Un décret impérial, rendu à Schœnbrunn le 20 septembre dernier, nomme notaire à la résidence de St.-Etienne (Loire) M. *Walfred-Jean-Marie Deladret*, qui a occupé pendant 9 ans la place de premier clerc chez M. *Lièvre*, notaire à Lyon.

— On a donné ce soir un bouquet à M.^{me} *Ducolombier*, épouse de M. le Préfet, à l'occasion de sa fête : il y a eu une soirée très-agréable et une collation brillante.

III.^o Année.

Les épizooties : aujourd'hui, hier... en 1714...

Le mot épizootie vient du grec *épi* : sur, et *zôon* : animal ; maladie épidémique qui atteint un grand nombre d'animaux. Le mot épizootie a le même sens qu'épidémie mais s'applique aux animaux. Il désigne les maladies infectieuses, contagieuses qui règnent sur tout un pays.

Nous avons connu récemment les ravages causés par la maladie de Kreuzfeld-Jacob ou "maladie de la vache folle", dérivée de la "tremblante" ovine. Les médias nous en ont abondamment instruits. Les retombées économiques ne sont pas encore expurgées de ce fléau. La dernière apparition de la fièvre aphteuse a laissé également de profondes meurtrissures au sein du cheptel bovin, caprin, ovin, porcin...

Les années 1999, 2000, 2001 et 2002 resteront dans les annales agricoles des années noires, tant pour la qualité du bétail que pour les industries annexes (lait et tous ses dérivés, matériel d'élevage etc.).

On conserve le souvenir de la tuberculose bovine qui infesta le cheptel forézien et dépeupla les étables de nos villages, la peste aviaire qui vint ravager nos poulaillers et, au début du XX^e siècle, une épizootie de morve qui décima les chevaux de trait dans les écuries du Dauphiné.

En 1965 l'élevage bovin connut une épizootie de fièvre aphteuse très vaste. Les fermes infectées devaient placarder sur la porte principale l'interdiction de sortir le bétail et les fumiers jusqu'à la guérison des animaux. J'ai connu entre 1932 et 1937 une énorme épizootie de fièvre aphteuse.

Mon père était maréchal-ferrant. A ce titre il connaissait des principes vétérinaires d'antisepsie et de prophylaxie élémentaires.

Dans les villages, tous les ménages, même à l'intérieur du bourg, possédaient deux ou trois vaches, sans avoir seulement un petit jardin contigu. Malgré les contraintes et l'hygiène douteuse, l'utilisation du vinaigre, de l'eau de javel, du crésyl et de la chaux parvenait à limiter l'extension de la maladie.

Bien plus rude a été le coup porté par la brucellose ou avortement épizootique... Lorsqu'un cheptel bovin était contaminé : plus de lait, plus de veau... les vaches dépérissaient. Si, par maladresse, on entraînait en contact avec la litière en ayant une petite blessure mal soignée on risquait de prendre le virus. Chez l'homme il produit la méliococcie ou fièvre ondulante encore appelée fièvre de Malte.

Dure fut cette période où on ne connaissait pas encore les antibiotiques et les sulfamides. Le vétérinaire n'était appelé qu'en cas de force majeure. Alors les gens avaient recours à un "guérisseur" pour "lever l'avorton". Cet homme se faisait enfermer dans l'étable contaminée où il récitait des formules magiques en se livrant à des incantations. Cela pouvait-il apporter la guérison ? Mais ne vous moquez pas trop : l'humanité en proie à l'angoisse est capable de croire à n'importe quoi pourvu qu'elle soit soulagée... Regardez autour de vous, les médias nous abreuvant de magie, de sorcelleries, de gourous et de sectes qui devraient nous apporter le bonheur !...

La rage, vers la fin du XIX^e siècle laissa longtemps dans la population rurale du Forez une peur terrible des chiens errants. Ceux-ci, disait-on, poussés par une soif dévorante, longeaient les rivières et mordaient tout ce qui était vivant sur leur passage. Les troupeaux contaminés étaient

condamnés à l'extermination par balles. Les cadavres étaient ensuite aspergés de chaux vive et enfouis. L'équarrissage n'existait pas. Le souvenir des beuglements désespérés des bœufs et des vaches enfermés dans les étables était souvent évoqué par mes grand-tantes qui avaient vécu cette période tragique.

Voici quelques relations glanées dans des minutes notariales, cahiers de catholicité, livres de raison et autres qui illustrent l'année 1714 dans le Lyonnais et le Forez.

Nuelles, près de l'Arbresle

Le premier document provient du *Livre de raison d'un paysan du Lyonnais* déposé dans les archives de la Diana de Montbrison. Hugues Mayet, né le 12 octobre 1682, est cultivateur à Nuelles, près de l'Arbresle (Rhône). Il épouse Claudine Simond de Saint-Genis-les-Ollières. Son journal, tenu avec exactitude, nous fait part des intempéries, des travaux saisonniers ainsi que de l'épizootie de 1714 :

Par malheur au moy de juillet et aoust de ladite ané, il est venu une grande maladie sur les bœuf et vache, que de tout couté ils font des procesion à l'honneur de saint Roc. On a fait assemblé tout le bétail en chaque paroisse et on les a mené en la place. Les prêtre on fait de l'eau bénite et il les int toute bébit. Le 23^e julier on a fait procesion en ceste paroisse le jour de saint Roc à cette intention. Il y a des parroisse proche de Villefranche où qu'il né resté ny bœuf ny vache. Dabord quelle prenne mal elle tremble elles ont une diéré et quel remède que lon puisse faire, elle meure dans quatre ou cinq jours. Il y en a que le soir elle ne son pas malade. Le lendemain on lé trouve morte. Je prie Dieu et Monsieur saint Roc qu'il nous préserve de se facheu accident. Il y en a quene de morte en ceste paroisse, le jour de la feste de saint Roc en 1714. Le 30^e dudit il nous en est mort deux. Il nous en a resté que deux. A la Toussaint il y en a eu 17 de morte à Nuelle.

L'écriture phonétique est à peu près respectée. Nous sommes en présence d'un paysan un peu instruit et bien conscient de l'évolution de ce fléau.

Feurs

Le second témoignage est celui de Jean-François Duguet, curé de Feurs de 1698 à 1724. Il a laissé des *Souvenirs* qui ont été publiés par la Diana. Voici ce qu'il écrit dans le chapitre intitulé : *Annales*.

Horrible mortalité des bestiaux depuis 2 mois dans toute la province. Elle a commencé depuis huit jours dans la paroisse de Feurs par le domaine Teloy ce 15 août 1714. Il y a trois sortes de maladies : le charbon dont les bêtes guérissent aisément, le mal sous la langue qui n'est guère plus dangereux et la lente ou diarrhée dont il n'en réchappe presque aucune. Le dimanche 18 août 1714, je bénis la nouvelle figure dorée de saint Roch donnée par le Sieur Terrade sculpteur ; elle fut portée processionnellement, en établissant les Quarante Heures pour la mortalité ou peste des bêtes à cornes.



Statue de saint Roch (Saint-Galmier)

Meylieu-Montrond

La troisième relation provient du cahier de catholicité du village de Meylieu-Montrond écrite par le curé du lieu en fin d'année 1714.

Nota : que cette année il y a eu une grande mortalité des bœufs et des vaches si grande dans la plaine du Forez qu'il n'en resta presque point et qu'on ne savait quel remède y apporter, on faisait quantité de prières, des vœux et des aumônes : pour cela les Capucins de Montbrison s'avisèrent de faire certaines eaux bénites croyant que Dieu l'apprendrait par là recommandable. Mais Dieu ne donna pas à leur eau bénite la vertu de les guérir. Les religieuses de Sainte Marie (la Visitation) de Montbrison s'avisèrent aussi de faire certains billets qu'elles donnaient à tous ceux qui en voulaient, leur disant qu'il les fallait attacher aux cornes des bœufs et des vaches, qui ne seraient pas malades et que cela les préservait mais tout cela n'y fit rien. Elles en avaient donné à leurs grangers et il ne leur resta pas un seul bœuf ni une vache. En peine de leur présomption les habits des religieux et des religieuses ne les rendent pas recommandables devant Dieu mais seulement devant les hommes. Les religieuses Augustines de la Croix-Rousse de Lyon composèrent un remède contre ledit mal qu'elles disaient infailible auquel presque tout le monde accourait et le donnait, la somme de 7 livres moyennant, ce qui leur valut beaucoup d'argent et ne servit de rien. Notez que ces baumes étaient faits avant qu'on écrivit ce que dessus, ainsi ce ne sont pas une radiation de ce que dessus.

Nous mesurons dans cet écrit l'immense détresse et l'ignorance de ces hommes ainsi que la ruse et l'esprit de lucre de ceux qui profitent de la crédulité des individus.

Champdieu

L'inventaire du notaire montbrisonnais Jul du 9 septembre 1714 donne une vision concrète de ce qui se passe à Champdieu à la même époque.

Ce jourd'huy dimanche neufoième septembre mil sept cent quatorze avant midy en la place publique de Chandieu, à l'issue de la première messe de paroisse le peuple assemblé sortant après le Divin service, par devant le notaire royal sousigné et en présence des témoins bas nommés sont

comparus : Jean Chambon, Jean Jacquemond, Antoine Pacaud, Pierre Passel, Pierre Bruyère, Antoine Laurent, Benoît et Jean Lafont père et fils, Jean Griot, Antoine Favier, Pierre Durand, Pierre Jambin l'ayvé, Simon David, Baptiste Foullieuse, Louis Pacaud, Pierre Jambin le Jeune, Pierre Duclos, Jean Gorand, Pierre Piq, Mathieu Peyronin, Antoine Spéry, Pierre Guillanche, Noël Guillanche et Jean Cottier, tous laboureurs de la paroisse de Champdieu et faisant la plus grande et saine partie des manants et habitants de ladite paroisse, lesquels ont démontré que par le vouloir de Dieu il est arrivé dans ladite paroisse une telle maladie et mortalité des bestiaux bouvins qu'ils sont tous crevés à l'exception d'une sixaine de bœufs ou vaches qui restent encore en vie et qui sont en danger de mort, estant actuellement malades, en telle sorte que sans la miséricorde du Seigneur il ne restera aucune beste bouvine dans ladite paroisse. Ce qui réduit tous les habitants d'icelle à la dernière misère et hors d'estat de pouvoir cultiver leurs terres, mesme de les ensemercer l'année présente, au moyen de quoy il leur est impossible de pouvoir payer la taille et autres impositions pour l'advenir. C'est pourquoi ils abandonnent par ces présentes au Roy notre Sire soubz son bon plaisir tous les fruits et revenus de leurs biens de l'année prochaine mil sept cent quinze et autre subséquentes pour en faire et disposer par sa majesté ainsy que bon luy semblera ; au moyen duquel abandon lesdits habitants susnommés supplient très humblement sa majesté de les vouloir descharger du payement de la taille et autres impositions pour ladvenir jusques à ce qu'ils seront en estat d'avoir des bestiaux et de faire valloir leurs biens. Aux présentes est intervenu Messire Jean Montmain docteur en théologie prestre curé dudit Chandieu lequel de son gré après que lecture luy a esté faite du mot à autrui des remontrances cy dessus faites par ses habitants au sujet de la maladie et mortalité des bestiaux bouvins, a certiffié et attesté que tout ce quy a esté cy dessus dit par les habitants touchant ladite mortalité et maladie des bestiaux est véritable, dont et du tout lesd. habitants ont requis acte quy leur a été octroyé par led. notaire sousigné pour servir et valloir ce que de raison.

En présence de Pierre Plagnieu laboureur du lieu de Coureaux paroisse de Saint-Bonnet sousigné avec ledit Pacaud et lesdits Durand et Cottier, et de Jean Fouillieuse laboureur du lieu de Czyrieu paroisse de Pralong tesmoins requis qui a déclaré avec les autres habitants cy dessus nommés ne scavoir signer de ce enquis et sommés et ledit Sieur Montmain curé a aussy signé adverty du controlle et enregistrement.

[signé] Lafont, de Montmain curé de Chandieu, Passel, Cottier, Durand, Bruyère, Pacaud, Jul notaire

*Contrôlé à Montbrison le 15 septembre 1714
[signé] Boissière*

L'orthographe des documents a été respectée en partie afin de conserver l'originalité des textes.

On peut observer que la plupart des noms de famille sont encore présents dans notre région : pérennité de nos racines foréziennes.

Le culte de saint Roch est encore très vivace dans la campagne pour demander la guérison des maladies contagieuses, on peut y ajouter saint Ennemond invoqué surtout à Saint-Chamond, saint Isidore toujours représenté avec des bœufs et souvent avec une araire. C'est le patron des laboureurs. Les processions rurales des rogations, précédant le jeudi de l'Ascension, étaient bien suivies dans les campagnes.

Bien sûr, beaucoup de nos pratiques religieuses sont entachées de superstition et utilisées à des fins mercantiles par des gens animés d'un esprit totalement opposé à l'Évangile. Il faut ajouter également que les termes de misère absolue, d'impossibilité de payer l'impôt sont un peu exagérés. Que voulez-vous, tout le monde sait bien que pour avoir un petit peu il faut demander beaucoup !...



Statue de saint Ennemond

Les diverses causes de mortalité bovine sont assez bien déterminées. Le charbon est une sorte de septicémie ou empoisonnement du sang. L'inflammation sous la langue peut avoir une ressemblance avec la fièvre aphteuse.

Quant à la réflexion du curé de Meylieu : les vêtements des religieux ne les rendent pas recommandables devant Dieu mais seulement devant les hommes, c'est bien en réalité que l'habit ne fait pas le moine. Les gens d'hier avaient un jugement simple, plein de bon sens et qui est souvent bien présent dans nos familles rurales d'aujourd'hui.

Marie Grange

Un exemple de violence à Saint-Just-en-Bas sous le règne de Louis XIV

Les archives judiciaires d'Ancien Régime peuvent nous permettre d'appréhender les formes de violence qui pouvaient voir le jour dans la France rurale de l'époque moderne. En effet comme l'écrit Michel Puzelat : *le monde rural n'est pas un paradis peuplé de doux bergers... C'est aussi un monde conflictuel et violent.*¹

Ces soubresauts du monde rural ont été étudiés pour la province d'Artois par Robert Muchembled².

Qu'en était-il de la violence dans une des provinces les plus reculées du royaume de France : le Forez ?

Un cas de ces montées de violence s'est déroulé dans la paroisse rurale de Saint-Just-en-Bas en août 1679. L'affaire est connue par un acte judiciaire³ dressé par les officiers de la seigneurie de Couzan dont dépendait le bourg de Saint-Just-en-Bas.

Les faits :

L'épisode en question se déroula le dimanche 6 août 1679 ... *jour et feste de la transfiguration de nostre seigneur...*

Le substitut du procureur d'office de la juridiction de Saint-Just-en-Bas et La Valla voulut, ce jour-là, faire la ... *visitte dans les cabaretz dud lieu pour observer ceux qui boivent pendant le service divin et la grande messe parochiale...*

Mal lui en prit ! Pénétrant *chez le nommé Basset hoste dud lieu*, il rencontra plusieurs habitants des différents "villages" (entendons ici village selon le sens qu'il avait à l'époque moderne c'est-à-dire celui de hameau) de la paroisse de Saint-Just-en-Bas ainsi que des habitants de Sail-sous-Couzan⁴.

Le procureur d'office ... *ayant voulu remontrer que cestoit malhonnette de hanter les cabaretz pendant le divin service et que cestoit mesme des deffances expresses quon leur faisait dans nos assize, ils luy auroient reparty en jurant le st nom de dieu, qu'ils se moquoient de nos deffances et que malgré nous pour leur argent ils boiroient leur aize, ce qui auroit obligé led substitut du*

¹Michel Puzelat : *La vie rurale en France. XVI-XVIII^e siècle.* (SEDES 1999).

²Robert Muchembled : *La violence au village. Sociabilité et comportement populaire en Artois du XV^e au XVIII^e siècle.* Turnhout, Brepols 1989.

³Archives de la Diana, fonds de Chalain 1E 4 749.

⁴ Joseph Murat de la Roche, Annet Roche de Travalou, Jacques Rochy de Creux, Jean Rochy, Noël Rochy son beau-frère, Jean Rochy fils dudit Jean, Benoit Barrier son gendre, Mathieu Rochy tous de Buffery, Claude Reynaud fils d'André Reynaud de *riba* (aujourd'hui Ribe), Antoine Barrier de Colombette, Anne Tacaud de *Chazau* (aujourd'hui Chazeau), Claude Perret, Joseph et François Perret ses *nepveux*, Jean et Noël Blain de Chazeau, Blaise Montagny fils de Jean Montagny de Colombette, Jean Paistre *fils d'autre Jean Paistre* du Volzey, Noël Grangier de *Pravail* (aujourd'hui Praval), Jean Thevenon *dit Brouchada gendre a jean Boucon du bourg du sail et plusieurs autres janc desd villages de buffery, chazaux que du bour dud st just ou des despandances dud lieu.*

proc[ureur] d'office, les voyant mutinés et attroupés d'un si grand nombre de se retirer dans ladicte esglize pour ouyr le reste de lad messe parochiale...

Plus tard dans la journée, le procureur d'office se rendant sur la place publique, retrouva les mauvais paroissiens en train de jouer aux quilles en ces lieux.

La partie achevée, il s'éleva un différend entre les joueurs. Ceux-ci, se battirent à coups de bâtons carrés et de pierres. Entendant sonner l'entrée des vêpres, tous ... *dun commun consentement*, se rendirent chez le nommé Jean Danay pour se réconforter autour de quelques verres. Le substitut entra ... *tanc pour les obliger a venir a vespre que pour empecher le desordre qui commençoit...*

Face à l'officier seigneurial, certains auraient ... *blasphemer le saint nom de dieu, les aultres a chanter et les aultres a se menasser d'une estrange maniere, mesme a se jetter les pots et verres par la teste...*

Le substitut du procureur préféra cette fois se retirer chez lui.

Mais l'escalade de la violence n'était pas finie. Une heure plus tard, les fêtards quittaient le cabaret ... *toujours en continuanc leur menasse* pour rejoindre la place publique. Là, les habitants de Chazeau lancèrent un défi à ceux de Buffery, sous la forme d'une partie de quilles, en intéressant le jeu par une mise de un écu. Mais, ... *ceux de Buffery sanc attendre davantage leur auroient repartys que cestoient des canailles quilz auroient plus de pistolles...* Et (le vin attisant sans doute les gestes) les coups de pleuvoir, ... *tanc coup de sabre, pierre ou cailloux que bastons carrés...* La bagarre fit forte impression au substitut du procureur d'office qui témoigna que ... *lon ne voyoit de toute part que tomber des gens, et entre aultres les perrets baignés de sang...*

Quelques habitants du bourg allèrent quérir le curé du lieu qui intervint pour séparer ... *avec bien de la peyne...* les belligérants. Le curé croyant la querelle apaisée se retira chez lui.

Las ! le pugilat reprit une troisième fois ... *aussy cruellement que les deux premières fois jusques a la nuit...* Enfin, les affrontements cessèrent, non pas faute de combattants, mais simplement parce que les acteurs du drame ne se ... *voyoient plus se battre a cause de la trop grande obscurité...*

Le recours aux témoins

Cet épisode violent amena le procureur d'office à faire connaître ces altercations à *Estienne Gaudin advoca en parlement juge dud lieu*.

Celui-ci, accompagné de son commis greffier Michel De la Roche se rendit le 14 août à Saint-Just-en-Bas en vue de recueillir les différents témoignages (ceux du procureur d'office et de plusieurs témoins).

Le procureur d'office voulait faire connaître à la justice seigneuriale de Couzan ... *l'insolance des susnommés contre luy, de leur frequentation des cabaretz pandanc le divin service*.

Plusieurs personnes furent appelées ensuite à porter témoignage de l'événement après avoir déclaré n'être ... *ny paranc, allié, domestique ny redevable des partyes* et après avoir prêté serment ... *la main levé a dieu*.

Le premier fut Jean Chambon *marchand du susd lieu de st just aagé de trente cinq ans environ* qui, étant devant sa porte, avait assisté à la dernière altercation. Pour lui, ceux de Chazeau ... *firent desfict a ceux de buffery et autres de jouer aux quilles et ceux de chazaux leur repondirent sils voulaient jouer un escu blanc, a quoy repartyrent les autres, nous avons plus d'argent que vous, il faut jouer a quatre pistolles* ce qui entraîna l'affrontement. Plusieurs tombèrent par terre ... *jurans et renians le st nom de dieu*. Le dénommé Noël Barrier ... *sestant voulu jetter une seconde fois sur claude perret et layant pris par ses cheveux, seroit survenu led thevenon dit brouhada et led granger de pravay, qui deschargerent sur la teste dud perret cinq ou six coups de bastons de sorte quil estoit tout sanglancs...*

Le second témoin fut *Jean Thoynard marchand de st just en bas aagé de vingt six ans ou environ* qui précisa que ... *led claud perret luy auroit dict en ces most [:] je suis baigné de sang vous voyés comme lon ma maltraité comme ce fait il estoit si sanglant quil estoit mescognoissable*. Ayant peur de la tournure des événements, malgré l'intervention du curé, Jean Thoynard ... *se retira chez luy*.

Le troisième témoin avait été encore plus prudent. Pierre Reboux *hoste de Saint-Just-en-Bas* âgé d'environ trente-deux ans, était ce jour-là sur la place publique ... *avec le nommé Sivetton*. Sortant de chez Jean Danay les habitants de Chazeau et de Buffery, selon lui ... *se dispuoient...* et la bagarre éclata. Cependant Pierre Reboux ne vit pas l'affrontement ... *parcequil se retira de peur quil ne luy mesarivat...*

Pour sa part, Mathieu Ferrand, marchand du bourg de Saint-Just-en-Bas, âgé de vingt ans ou environ, était ce jour-là ... *chez le nommé jean danay hoste dud lieu ou il buvoit avecq quelqun de ses amys et dans le temps quil en sortit il entendit un grand bruit dans la place publique ce qui lauroit obligé de sadvancer...*, là, il aurait vu à terre cinq ou six hommes et ... *entre autres les només perret qui avoit le visage tout couvert de sang*. Ce témoin déclarait qu'il n'avait pas reconnu les autres ... *parce que le nombre en estoit si grand quil ne peut discerner ceux qui les avoient meurtris de coups*. Mais d'ajouter ... *avoir cogneus les roches de buffery le nommé jacq rochy de creux et les perets de chaux*.

Après avoir recueilli ces témoignages, Etienne Gaudin ajourna son travail. Il décidait de convoquer ultérieurement les protagonistes de cette affaire au siège de la justice locale : le château de Couzan.

La justice en marche

La marche de la justice était alors rapide puisque la rencontre entre les protagonistes et le représentant de la justice seigneuriale devait avoir lieu le *vendredi dix huitieme jour daoust mil six cent soixante dix neuf*. Etienne Gaudin convoquait : Joseph Murat, Annet Roche, Jacques Rochy, Jean Rochy père, Noël Rochy, Jean Rochy fils, Benoit Barrier, Mathieu Rochy, Claude Reynaud, Antoine Barrier, Annet Tacaud, Claude Perret, Joseph et François Perret, Jean et Noël Blain, Blaize Montagne, Jean Paistre fils, Noël Grangier et Jean Thevenon dit Brouchada ...*desfendeurs et accusés...* Ils devaient tous se rendre au château de Couzan ... *pour répondre par leur bouche sur le verbal et information et aultres interogatoires que leur seront faic*. Ceux-ci reçurent une assignation ... *donné a chacun deux séparement et a part*.

Etienne Gaudin et son commis greffier se rendirent au château de Couzan. L'assignation qui avait été remise aux accusés précisait ... *quils se presenteroient pardevanc nous... cejourdhuy environ lheure de midy*.

L'attente dut être longue pour le représentant de la justice puisque Etienne Gaudin nota que ... *estanc resté aud chasteau jusques a quatre heures du soir sans que aucun des adjournés aye comparu dans le temps porté a son assignation et voyanc que c'est un mépris quils font de la justice...*

Face à cela, la justice seigneuriale concluait que les délinquants devaient faire l'objet d'un ... *décret de prise de corps et qua cet effet ils soient saisis et conduits en prisons dud chasteau de Couzan...*

Quelles leçons tirer de cet épisode ?

Doit-on voir dans cet événement un antagonisme entre le cabaret et l'église? Est-on là en présence d'une forme d'anticléricalisme ou d'irrégion ?

Il est évident que le cabaret sous l'Ancien Régime était un lieu de la sociabilité villageoise (même s'il était réservé aux hommes).

Aux XVII^e et XVIII^e siècles le conflit Église-cabaret devait essentiellement porter sur les heures d'ouverture de ces derniers. Leur fréquentation était, en particulier, interdite durant les offices (*cestoit*

mesme des deffances quon leur faisait dans nos assize), même si, on le voit ici, il était difficile de faire appliquer cette règle (au moins deux cabarets, ceux des nommés Basset et Jean Danay, sont ouverts le dimanche en question). Jean Pierre Gutton⁵ note à propos des vêpres que cette cérémonie avait ... *des allures de mobilisation contre les cabaretiers*.

Pouvant corroborer une certaine forme d'irrégion, on constate ici que certains paroissiens n'assistent pas à l'office dominical, qu'avant ou pendant la bagarre, certains protagonistes blasphèment (*jurant le st nom de dieu*).

Cependant, peut-être, convient-il de nuancer cette opposition Église-Cabaret. En effet, bien que concurrents, ces deux lieux de sociabilité pouvaient ne pas être des ennemis radicaux. On voit qu'à Saint-Just-en-Bas, les "mécréants" font preuve de respect vis-à-vis du curé : il est respecté lors de son intervention, on attend qu'il reparte pour reprendre le pugilat.

Il semble dans cet exemple de violence au village que, plus que l'autorité spirituelle, ce soit l'autorité temporelle qui est remise en cause. Les hommes qui fréquentent le cabaret n'hésitent pas à parler vertement au représentant de l'autorité seigneuriale (le procureur d'office) et, sans doute, même à se montrer menaçants puisque celui-ci est obligé de se retirer à l'église ou chez lui. Cette remise en cause des institutions seigneuriales atteint son paroxysme dans le fait que les justiciables se dérobaient, dans leur ensemble, à la convocation qui leur fut faite de se rendre au château de Couzan.

La querelle pour sa part a des origines biens futiles : une moquerie au sujet de la richesse d'un groupe d'habitants par rapport à un autre. La chicane dégénère et s'envenime jusqu'à l'effusion de sang. On doit aussi noter que l'on se bat "entre amis", en n'hésitant pas à instaurer une trêve au moment de l'entrée des vêpres (de peur d'être "dérangé" par des tiers). Cette trêve se scelle autour de quelques verres de vin, qui n'apaisent pas les esprits au contraire, et ainsi l'affrontement reprend de plus belle par la suite.

Quelles leçons tirer des rapports des ruraux du XVII^e siècle avec l'alcool? Bien sûr, l'alcool pouvait être un moyen pour tromper l'ennui ou oublier des conditions de vie dures dans une certaine euphorie. Cependant, il convient également de se souvenir que la consommation d'eau pouvait comporter des dangers (diarrhées, choléra...). Le vin était alors reconnu pour avoir des "vertus". En 1600, Olivier de Serre écrivait dans son ouvrage *Théâtre d'agriculture : Après le pain, vient le vin, second aliment donné par le créateur à l'entretien de cette vie, et le premier célébré par son excellence... Le vin a été de tout tems (sic) en grande réputation*.⁶

On le voit au travers de l'étude de cet exemple, les ruraux d'Ancien Régime en Forez (comme sans doute dans bien des provinces du royaume de France) pouvaient avoir les gestes vifs pour peu de chose.

La justice de Couzan réussit-elle à appliquer la peine d'emprisonnement aux habitants de Saint-Just-en-Bas ? Combien de temps ceux-ci croupirent-ils dans les geôles de la forteresse médiévale se dressant au-dessus du cours du Lignon? Nous n'avons trouvé, à ce jour, aucun document précisant les suites de cette affaire.

Stéphane Prajalas

⁵ Jean Pierre Gutton : *Sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*. Hachette 1998.

⁶ Quelques siècles plus tard, Pasteur déclarait : *Le vin est la plus saine des boissons*.

Convention relative à la fourniture de pierres taillées

Pierre de Périgneux ou de Moingt, grès houiller stéphanois, les maîtres d'œuvre montbrisonnais aux XV^e et XVIII^e siècles qui nous ont laissé de belles réalisations employèrent, tour à tour, ces matériaux locaux alors réputés. Ils étaient parmi les plus à même de répondre, pour les "parties nobles" des édifices, aux qualités souhaitées par ceux qui les employaient et aux désirs des demandeurs. Certains furent utilisés pour leur facilité d'extraction, pour leur dureté, leur résistance à l'érosion, d'autres pour leur teinte, la finesse de leur grain.

Le grès houiller, en particulier, offrait aux sculpteurs des possibilités d'expression évidente. Pour résoudre des problèmes de fournitures diverses des carrières pouvaient être ouvertes, parfois à proximité des chantiers, cependant il y fallait trouver une pierre de qualité minimale. En cas de manque, l'obligation naissait de faire appel aux carrières dont les productions convenaient à un travail précis. En s'adressant à celles-ci on était assuré de disposer d'un travail fait sur place par des carriers habiles.

Par ailleurs, le maître d'œuvre cherchait les prix les plus compétitifs. C'est pourquoi on devait tenir compte de l'éloignement du site où se tenait le chantier en cours. On ne quittait guère cependant les limites du comté. Le plus souvent, il fallait se satisfaire des matériaux locaux. Pour ces différentes raisons la carrière de Moingt durant des siècles devait fournir des parpaings bruts, ébauchés ou "apprêtés" aux maîtres d'œuvre de notre région. Plus tard, vers la fin du XIX^e siècle, des exigences nouvelles eurent raison de cette exploitation⁷ pour laquelle on n'avait pas su faire usage de moyens modernes.

*
* *

Une minute de Maître Pierre Joseph Bernard, notaire royal, nous permet de voir où en étaient les choses au XVIII^e siècle. Le 7 mai 1759, il reçoit en son étude *sieur Jean Mosnier architecte de Montbrison et Vidal Desjoyaux tailleur de pierre à Saint-Etienne*.

La convention : les fournitures nécessaires

Led[it] Desjoyaux promet et s'oblige faire et conduire au port de Loyre apellé port de Feurs quarante pieds de chapiteaux, quarante cinq pieds d'arcs doubleaux, cent pieds parpin-limon, les parpins de six poulces d'épaisseurs, les limons de onze poulces d'hauteur sur huit poulces d'épaisseur, plus quinze marches d'escalier de dix huit poulces de largeur sur cinq pieds quatre poulces de longueur et sept poulces d'épaisseur dédoublées et avec leur feuillures et quart de rond bien branches par la tête sans aucune écornure du côté gauche, le tout de bonne pierre taillée et retravaillée et à la forme des calibres présentement remis par ledit sieur Mosnier et de luy paraphé aud[it] Desjoyaux qui a promis de bien et duement exécuté chaque dessin et avoir rendu comme

⁷ La pierre de Moingt fut utilisée parfois hors du comté. Ainsi, en 1830, elle fut employée pour l'édification de la nouvelle église de Viverols en Auvergne (bulletin du G.R.A.L.H.F. n° 24. distance de transport : 38 km environ, avec passage au col de la Croix-de-l'Homme-mort à 1 186 m d'altitude.

luy est dit lesdits chapiteaux, arcs doubleaux, parpins limons et marches d'escalier à ses frais sur le port de Feurs⁸ de ce jour à la Saint Jean Baptiste prochain à peine de dommages et intérêts...

En l'absence des dessins fournis au sieur Desjoyaux par Mosnier et sans oublier que tailleur et architecte ont en commun la connaissance des données habituelles des éléments de construction couramment utilisés nous devons nous satisfaire des indications portées sur la minute notariale. Les fournitures se composent donc essentiellement de :

- 40 pieds de chapiteaux qui auront environ 1,8 cm d'épaisseur ;
- 45 pieds d'arc-doubleau qui auront une épaisseur semblable (chacun est le premier élément d'un arc destiné à soutenir une voûte) ;
- 100 pieds parpin(g)-limon d'environ 21,6 cm d'épaisseur, 30,8 cm de hauteur (les limons devront supporter et border les marches d'escalier.
- Enfin 15 marches d'escalier d'environ 36,4 cm de largeur (la "foulée"), 19,6 cm d'épaisseur, et de 176,2 cm de longueur.

Nous utilisons les valeurs locales, le pouce étant compté pour 2,8 cm et le pied pour 33 cm.

Si l'on considère que la densité de la pierre peut être en valeur moyenne de 2,4 tonnes au m³ et les parpaings exécutés aux dimensions courantes donnant environ un volume de 8,5 m³, la masse à travailler sera de 24 tonnes. Le temps prévu pour assurer les livraisons est de sept semaines et demie. Les fournitures seront acheminées par voie d'eau grâce à la Loire comme il était fréquemment le cas au XVIII^e siècle, le port mentionné étant Feurs. Le choix de celui-ci laisse à penser que le lieu d'utilisation des matériaux ne devait pas en être très éloigné.

Les clauses du règlement

*...et s'oblige led[it] Mosnier payer aud[it] Desjoyaux la somme **de trois cent dix sept livres dix sols**, à raison scavoir de vingt cinq sols le pied de chapiteau, de trente sols celui des arcs doubleaux et de vingt huit sols le pied de parpin limon et les marches d'escalier à raison de cinq livres pièce ce qui se monte suputation faite de la susdite somme de trois cent dix sept livres dix sols à compte de laquelle il a été présentement réellement et comptant payé **quarante huit livres** de laquelle led[it] Desjoyaux se contente et quitte... Mosnier s'engage à payer au fur et à mesure de la conduite desd[ites]pierres... ainsi convenu...*

L'architecte règle ce jour 48 livres comptant au tailleur de pierre qui s'en contente et le quitte, soit environ 15 % du montant total convenu des fournitures à livrer, se réservant un paiement échelonné du solde, paiement lié aux livraisons ultérieurement faites sans que la fréquence en soit précisée. Il n'est fait mention d'aucune date précise. Ces observations laissent supposer que les deux parties se connaissent bien, ont déjà traité ensemble et compte sur leur bonne foi. Mais 317 livres 10 sols ne font pas une somme négligeable...

Malgré la difficulté des conversions monétaires et pour avoir une petite idée de l'enjeu du marché, en 1759 on pouvait avoir :

- une paire de bœufs pour 60 à 70 livres.
- une charge de chaux pour 7 sols
- 1 000 tuiles creuses pour 24 livres
- 110 tuiles plates (écailles de poissons) pour 1 livre 16 sols.

Une journée de maçon coûtait 19 sols et un attelage (bœuf et charretier) était payé 30 sols par jour.

⁸ Feurs était le port souvent utilisé pour l'acheminement, depuis Saint-Etienne, des matériaux pour le Montbrisonnais par exemple le grès houiller utilisé pour certaines ouvertures du prieuré de Champdieu, les cartouches du château de Vaugirard...

Fin de la minute

Après le rappel du lieu et de la date de la convention, maître Joseph Bernard présente les témoins : ... *Antoine Duby praticien* (il deviendra plus tard maître Duby; notaire royal à Montbrison) *et Jean Denis Hennes cabaretier* (résidant au faubourg de la Croix), *témoins qui ont signé à l'acte avec Jean Mosnier, ledit Desjoyaux ne signe pas de ce enquis et sommé...*

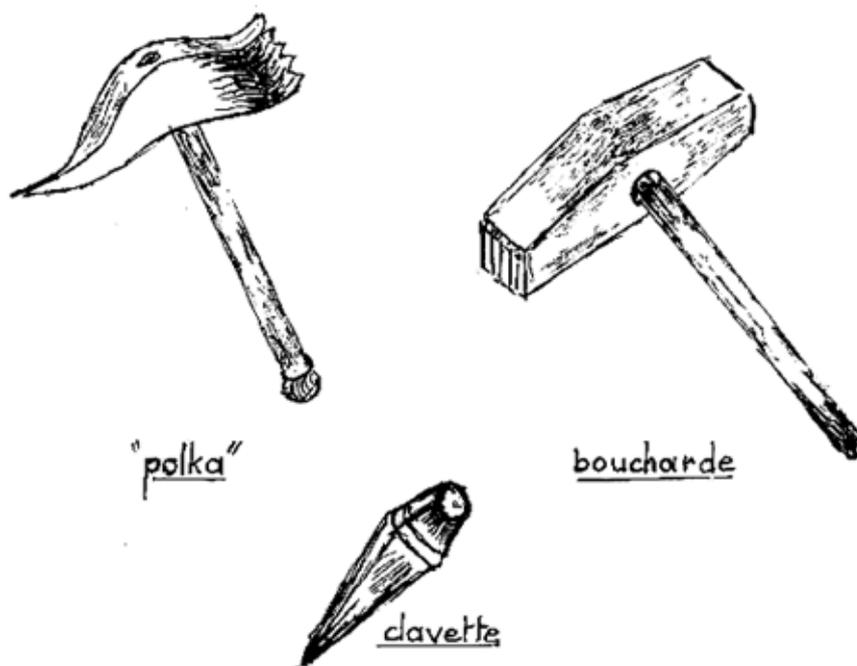
La signature du sieur Jean Mosnier, tracée sans beaucoup d'aisance à l'aide de gros caractères, laisserait croire à un âge avancé dudit personnage dont nous savons que le fils, Philibert Mosnier, est donné dans un acte de 1762 comme exerçant l'art de la sculpture dans la capitale du Forez.

*
* *

Cette convention établie relativement au travail que devait exécuter Vital Desjoyaux pour l'architecte Mosnier paraît vraisemblablement être destinée à l'édification, voire la réhabilitation d'une église, d'une chapelle ou d'un château. Il nous aurait été agréable de connaître précisément quel chantier nécessitait de telles fournitures.

Privée de cette indication, dont les deux parties n'avaient nullement besoin de faire mention, il n'en reste pas moins que cette minute notariale nous apporte certaines précisions sur les relations existant dans le monde du travail et enrichit notre connaissance sur les pratiques en usage au XVIII^e siècle dans notre Montbrisonnais.

Jean Guillot



Quelques outils du tailleur de pierre

Meurtrière épidémie chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu de Savigneux

Les avatars du prieuré de Savigneux

L'antique prieuré bénédictin de Savigneux qui était situé au lieu appelé aujourd'hui Bicêtre a connu, depuis la Révolution française, bien des avatars. Vendus comme bien national, ses locaux délabrés sont, dès 1809, rachetés par le département de la Loire.

Dans le cadre d'une réorganisation générale de l'assistance l'administration impériale souhaite y établir un dépôt de mendicité. Le décret impérial à Schönbrunn le 20 septembre 1809 précise dans son article 1^{er} :

Les bâtimens, terrains et dépendances de l'ancien prieuré de Savigneux, seront disposés sans délai, et mis en état de recevoir deux cent cinquante mendiants de l'un et l'autre sexe pour le département de la Loire...

Mais l'établissement a une courte existence et disparaît avec le Premier Empire. En 1825, les bâtiments du prieuré qui subsistent reçoivent une nouvelle destination. Les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu y installent un asile pour les aliénés et les épileptiques.

L'ordre de Saint-Jean-de-Dieu

L'ordre hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu a été fondé au 16^e siècle par Jean Cuidad. Né en 1495 à Montenor-o-Novo, au Portugal, Jean mène d'abord une vie aventureuse : berger, colporteur, soldat, libraire... Il est même interné plusieurs mois comme aliéné. Après sa rencontre avec le prédicateur Jean d'Avila et sa guérison, devenu *Jean de Dieu*, il se consacre aux pauvres malades. En 1537, il fonde à Grenade un hôpital et l'ordre hospitalier des frères de la Charité. Jean de Dieu meurt dans cette ville en 1550. Il est canonisé en 1690. Son ordre hospitalier se répand rapidement dans toute l'Europe. Il est introduit en France en 1601 par Marie de Médicis.

Les religieux portent une robe brune avec un capuchon rond et une ceinture de cuir noir. Ils suivent la règle de saint Augustin et prononcent, outre les vœux d'obéissance, chasteté et pauvreté, le vœu d'hospitalité, "fusse au péril de leur vie". Avant la Révolution les frères avaient, dans le royaume de France et ses colonies, la charge de nombreux hôpitaux. L'ordre disparaît de notre pays à la Révolution. Il se reconstitue progressivement à partir de 1819.

Pierre Pautard, l'un des refondateurs

En Lozère, des hommes charitables se sont regroupés pour soigner les pauvres, particulièrement les malades mentaux qui sont souvent, soit abandonnés sans soins, soit emprisonnés. Ils souhaitent prendre la suite des frères de Saint-Jean-de-Dieu et ont ouvert deux asiles d'aliénés⁹. Il y a, évidemment, de nombreux tâtonnements. Parmi les premières religieux se trouve le frère Hilarion, un personnage entreprenant et haut en couleurs qui fut,

⁹ Un pour les femmes à Saint-Alban, l'autre pour les hommes à Chayla-d'Ance.

par la suite, très contesté¹⁰. Pourtant la reconstitution de l'ordre vient de ces premières fondations.

Pierre Pautard appartient à ce petit groupe de précurseurs. Il est né à Quérable, un village de Lozère, fils de Jean-Pierre Pautard, meunier, et de Marie Girard.

En mai 1823, avec deux autres frères hospitaliers de la Lozère, il accompagne Paul de Magallon, le restaurateur de l'ordre en France dans son voyage à Rome. Après un noviciat exceptionnellement écourté, le 20 août 1823, les quatre premiers frères français de Saint-Jean-de-Dieu prononcent leurs vœux solennels dans la chapelle de l'hôpital de Saint-Jean-d'Acre, maison-mère de l'ordre. L'ordre est ainsi reconstitué canoniquement pour la France. De plus Pierre Pautard est ordonné prêtre avant de revenir en France.

Paul de Magallon devient le provincial pour la France avec mission établir l'ordre sur des bases solides. Il abandonne les asiles de Lozère et installe les frères à la Guillotière près de Lyon en 1824. L'année suivante il envoie le père Pautard et des frères dans le Forez.

L'asile de Savigneux

Les religieux arrivent à Savigneux à la demande de l'administration départementale qui leur abandonne, en toute propriété, les restes du prieuré évalués à 35 000 F. De plus, le département de la Loire verse 30 000 F aux religieux pour leur installation et une pension de 280 F par an pour chaque aliéné.¹¹

L'asile de Savigneux est donc l'une de ses premières maisons après des établissements pour les aliénés établis en Lozère. La communauté de Savigneux compte plus de vingt religieux ou novices¹², le plus souvent des hommes jeunes. Ils sont dirigés par un frère-prieur mais, dans la maison, l'aumônier tient une place essentielle. Il s'agit, nous l'avons dit, du père Pautard, le seul prêtre de la communauté. Il a 38 ans quand il arrive à Savigneux, accompagné de son père qui est âgé de 66 ans. Devenu veuf, le vieux meunier est entré en religion comme frère-donné, pour accomplir les plus humbles tâches.

Le prieuré Sainte-Croix de Savigneux

Au 17^e siècle, un prieur, Dom Pierre Sauret avait fait réparer le monastère et bâtir deux dortoirs de six chambres chacun ainsi qu'un cloître. A l'époque on considérait *le tout fort régulier et commode*¹³ pour loger au maximum une douzaine de moines. Mais un siècle après, ces bâtiments qui ont connu bien des vicissitudes, sont devenus très vétustes. Certes, ils ont été hâtivement réparés et aménagés sous le Premier Empire pour servir à un dépôt de mendicité prévu pour 250 mendiants mais ils se montrent très

¹⁰ "Après un bref séjour à la Trappe d'Aiguebelle, le frère Hilarion participe à la refondation en France de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu puis il fonde de nombreux asiles d'aliénés, avant le vote de la loi de 1838. Présenté par certains auteurs comme un précurseur des aliénistes, il mène, par la plume, un combat acharné contre d'appropriation du soin psychiatrique par le corps médical. Figure fantasque, ce charlatan de la médecine laisse de nombreux écrits autobiographiques...", Olivier Bonnet, *op. cit.* p. 27.

¹¹ Cité par Olivier Bonnet, "Faire la biographie d'un charlatan ? Frère Hilarion, fondateur d'asiles d'aliénés au XIX^e siècle", *Cahiers d'histoire* 2002, n°1-2, p. 41.

¹² Nous avons relevé 21 frères différents venus faire des déclarations de décès en mairie de Savigneux: Fr. Alexis – Fr. Antoine – Fr. Arsène – Fr. Dominique – Fr. Elie – Fr. Eloy – Fr. Etienne – Fr. Jean – Fr. Jules – Fr. Laurent – Fr. Luc – Fr. Lucien – Fr. Marc – Fr. Marcel – Fr. Michel – Fr. Pacôme – Fr. Paulin – Fr. Philibert – Fr. Polycarpe – Fr. Stanislas - Fr. Vincent (prieur)

¹³ Selon une note datée de 1699 et d'un auteur resté anonyme, archives Diana 1 F 42 308, n°3.

insuffisants pour loger les religieux, les domestiques et environ 150 malades. Installation rapide, locaux surpeuplés de malades : on peut s'attendre à une catastrophe sanitaire. Elle a lieu dans les tout premiers mois avec une grave épidémie de typhus.

L'épidémie

Le typhus

On sait que le typhus exanthématique est une grave maladie infectieuse due à une rickettsie transmise par le pou. C'est une maladie de la misère et de la malpropreté qui sévit où se trouvent de grands rassemblements de personnes dans des locaux insalubres. Après une incubation de 10 à 12 jours, elle est caractérisée par une éruption de taches roses, une forte fièvre et un état de profonde prostration. La mort survient dans près d'un cas sur deux. S'il survit, l'état du malade s'améliore soudainement deux semaines après la déclaration de la maladie.

Déclenchement de l'épidémie

Les premiers décès ont lieu au début de l'année 1825 : 2 en janvier, 2 en mars, 1 en mars, 1 en avril, 2 en mai. Mais peut-être ne s'agit-il pas encore vraiment du typhus mais d'une mortalité "ordinaire" pour un groupe humain de plus de 180 personnes dont 150 malades.

Le déclenchement effectif de l'épidémie a lieu en juillet où l'on comptabilise 8 décès parmi les malades. Le Père Pautard fait preuve de beaucoup de détermination. Il déclare aux frères infirmiers *que le moment est venu d'accomplir jusqu'au bout leur vœu d'hospitalité : la mort pour Dieu et le prochain, que les missionnaires vont chercher bien loin dans les pays infidèles, ils vont sans doute la trouver en servant leurs malades atteints par le fléau...*¹⁴

Le dernier jour de juillet meurt Jean-Pierre Pautard, père de l'aumônier et premier religieux à être frappé. Son fils l'a filialement soigné, lui a donné les derniers sacrements et a célébré ses funérailles.

Un mois d'août effrayant

La situation devient catastrophique en août : 17 morts. Les chaleurs de l'été et le climat malsain de la Plaine contribue à aggraver l'état sanitaire des pensionnaires de l'asile. La communauté est frappée avec la disparition le 1^{er} août du frère Jules (Pierre Berutes), natif de l'Aveyron, âgé de 28 ans. Le 4 août c'est au tour du frère Antoine (Antoine Berlon), né dans la Lozère, 31 ans. Certains jours, les 15, 18 et 27 août, les religieux sont contraints de faire deux déclarations de décès devant Jean-Marie Chirat de Montrouge, maire de Savigneux.

Mort du Père Pautard

L'épidémie reste très grave en septembre avec 14 décès. L'aumônier est frappé : *il surmonte d'abord les premières atteintes du mal, continue à visiter les infirmeries, à soigner les malades et à leur donner les derniers sacrements ; quand il ne peut plus marcher, il se fait porter auprès des mourants pour leur prodiguer les consolations et les secours de la religion ; enfin, quand il ne peut plus être porté lui-même, il fait encore approcher son lit de ceux qui vont mourir avant lui, et les administre d'une main défaillante...*¹⁵

¹⁴ Cité par Jean Monval, *Les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu*, B. Grasset, 1950, p. 98-99.

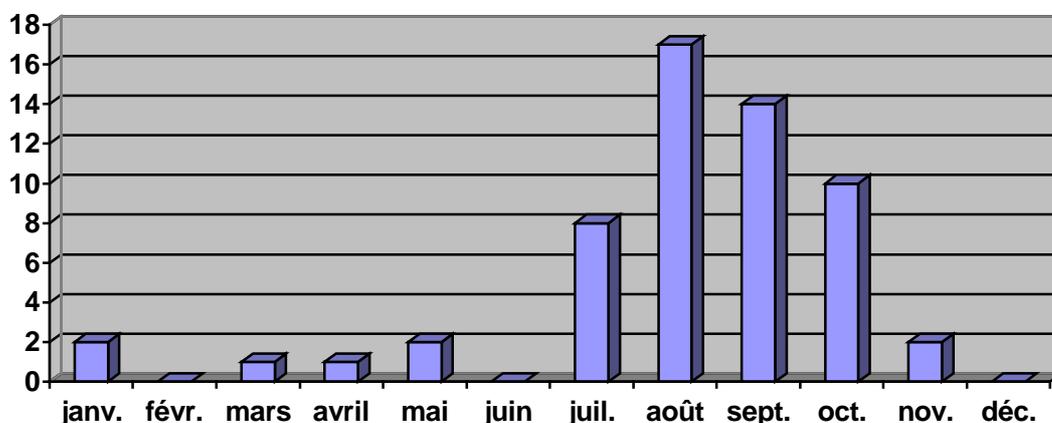
¹⁵ Jean Monval, *Les frères hospitaliers... op. cit.* p. 98-99.

Enfin, le 8 septembre, les frères Marcel et Paulin se rendent à la maison commune de Savigneux pour déclarer la mort survenue à 7 heures du matin de Pierre Pautard, religieux et prêtre, âgé de 38 ans. C'est un coup terrible pour toute la maison qui perd sinon son chef du moins son âme.

Le 17 septembre meurt encore le frère Louis Tulier, un jeune novice de 19 ans originaire de l'Aveyron. En octobre on comptabilise 10 décès dont 2 survenus dans la journée du 8 octobre.

Fin de l'épidémie

L'épidémie cesse brusquement en novembre. Parmi les trois derniers décès figurent deux inconnus, pauvres hères qui avaient trouvé refuge à l'asile. L'un meurt le 29 octobre et l'autre le 5 novembre. Enfin la dernière victime, pour l'année 1825, est Jean-Marie Berthollet, 43 ans, cultivateur qui était né à Saint-Chamond, décédé le 8 novembre. Au début de 1826, avant le départ des rescapés pour Lyon, il y a encore 4 décès à l'asile.



Décès survenu à l'asile de Savigneux au cours de l'année 1824

Bilan

L'épidémie a donc duré un peu moins de quatre mois. Au cours de l'année 1825, 57 personnes ont péri dans l'asile : 52 malades et 5 religieux. Combien d'aliénés ont-ils contracté la maladie ? Sans doute une grande majorité sinon la presque totalité car environ un tiers est mort et nous savons que pour le typhus la mortalité peut atteindre 40 %. La communauté religieuse a perdu le quart de ses membres mais il s'agissait d'hommes plus jeunes et en bonne santé avant l'épidémie.

L'examen de la liste des victimes dressée d'après les registres d'état civil de Savigneux permet de connaître l'origine des défunts. L'asile héberge des pensionnaires venant d'une vaste zone comprenant au moins douze départements : Loire (12 malades décédés), Ardèche (9), Rhône (8), Lozère (6), Drôme (5), Aveyron (3), Saône-et-Loire (3), Vaucluse (2), Cantal (2), Ain (1), Haute-Loire (1), Puy-de-Dôme (1).

Les cinq religieux décédés sont tous originaires de la Lozère et de l'Aveyron, départements où les premiers asiles de l'ordre avaient été créés.

L'âge moyen des aliénés au moment du décès est d'un peu moins de 42 ans : 4 ont moins de 20 ans (deux : 19 ans, un : 18 ans, un : 15 ans), 3 seulement dépassent 70 ans.

Tous les religieux sont des hommes jeunes sauf le père de l'aumônier, Jean-Pierre Pautard (66 ans), l'ancien meunier qui était entré tard en religion.

Dans la moitié des cas seulement une profession est indiquée. Il s'agit de gens de la campagne (6 cultivateurs), d'artisans (2 cordonniers, 1 perruquier, 1 chapelier, un tisserand), d'ouvriers (2 ouvriers en soie), de militaires (3 cas)...

L'épidémie à Savigneux

Les aliénés ne sortent pas de l'établissement, les contacts avec l'extérieur sont limités. De plus l'asile n'est pas situé dans une agglomération. Savigneux n'a pas de bourg et n'est composé que de petits hameaux isolés. Par chance, la paroisse étant alors supprimée, les fidèles se rendent à Montbrison et ne fréquentent plus l'église Sainte-Croix qui est d'ailleurs en ruine. La contagion ne semble pas s'être vraiment répandue hors de l'enceinte du prieuré.

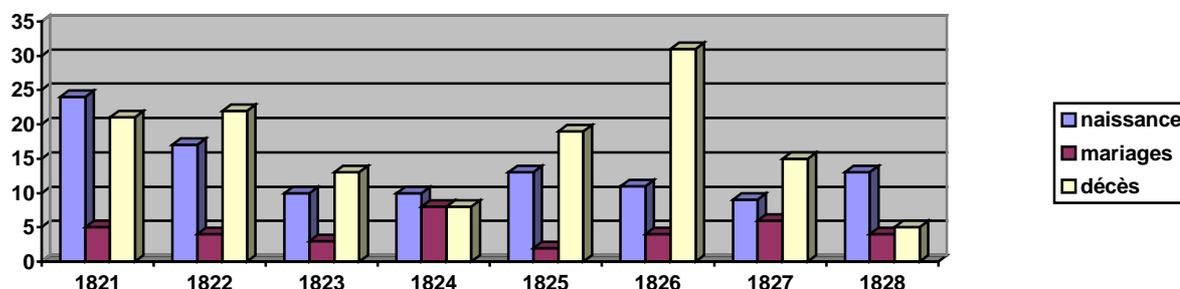
En excluant les gens de l'asile, de 1821 à 1828, (8 années), la commune a enregistré 134 décès soit une moyenne de 17 par an pour seulement 94 naissances (12 par an). La situation démographique du village n'est donc pas bonne.

En 1825, année de l'épidémie, 19 Savignolais décèdent. L'année suivante, alors que l'épidémie a cessé au prieuré, ce nombre passe à 31. Peut-on attribuer cette augmentation au typhus ? Ce n'est pas certain. Il s'agit probablement d'une mauvaise année où les fièvres estivales ont sévi. L'année suivante, 1827, la mortalité revient dans la norme (15 décès). En 1828 elle est particulièrement basse (5 décès seulement) peut-être justement parce que les personnes les plus affaiblies ont disparu les années précédentes.

Etat civil de Savigneux

	Naissances	Mariages	Décès	(dont hospice)
1821	24	5	21	
1822	17	4	22	
1823	10	3	13	
1824	10	8	8	
1825	13	2	76	57
1826	11	4	35	4
1827	9	6	15	
1828	13	4	5	

Mouvement de population à Savigneux de 1821 à 1828 (sans compter l'Asile)



Disparition totale de l'asile : un nom pour toute mémoire

Après la mort du Père Pautard, dès la fin de l'épidémie, les rescapés sont transférés à l'hospice de Champagneux, à la Guillotière, près de Lyon.

Le département de la Loire perd ainsi presque immédiatement son asile et réalise aussi une mauvaise affaire financière. Et, dès 1826, le préfet écrit à son collègue du Puy-de-Dôme pour lui recommander de ne pas faire appel aux frères de Saint-Jean-de-Dieu pour l'établissement d'un asile dans son département¹⁶. Le dévouement, et même l'héroïsme, dont avaient fait preuve les religieux infirmiers n'ont pas été suffisants pour vaincre le fléau. L'installation hâtive, les locaux inadaptés et surpeuplés, les méthodes empiriques, une population fragilisée par la maladie, tout avait concouru à la catastrophe.

Le prieuré devient une habitation particulière. Il reste un beau portail de pierre avec une date gravée : 1723. A Savigneux il restera un nom pour rappeler la tragédie. Le lieu-dit sera désormais appelé "Bicêtre" par analogie avec Bicêtre, village de la région parisienne (commune du Kremlin-Bicêtre, Val-de-Marne) possédant un important hospice pour les aliénés. La tradition orale rapporte encore qu'on baignait les fous dans une "boutasse" et qu'il existait une source d'eau minérale dans l'enclos du prieuré¹⁷. C'est peu. Peut-être serait-il opportun de donner à l'une des rues ou des places de Savigneux une appellation rappelant le dévouement des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu et du père Pautard.

Joseph Barou



**Armoiries de l'Ordre hospitalier de la Charité
fondé par saint Jean de Dieu en 1537**

La grenade ouverte fait allusion à une vision qu'aurait eu le fondateur : un jeune enfant (le Christ) lui apparaît tenant dans sa main une grenade entr'ouverte et lui dit : *Jean de Dieu, Grenade sera ta croix*. Elle rappelle aussi la fondation du premier hôpital de l'ordre, dans la ville de Grenade en Andalousie.

¹⁶ Cité par Olivier Bonnet, "Faire la biographie d'un charlatan ? Frère Hilarion, fondateur d'asiles d'aliénés au XIXe siècle", *Cahiers d'histoire* 2002, n°1-2, p. 41.

¹⁷ Interview de Marie-Antoinette Meunier (née en 1910), la *Tribune-Progress* du 15 avril 2002.

Une Forézienne de Saint-Didier-sur-Rochefort missionnaire en Turquie :

Sœur Marie de Béthanie

Au 19^e siècle, temps du colonialisme triomphant, se développe aussi en Europe un grand mouvement missionnaire de l'Eglise catholique qui se traduit par l'envoi de milliers de prêtres, religieux et religieuses vers les autres continents. Le destin de sœur Marie de Béthanie est une belle illustration de cet élan qui a touché le diocèse de Lyon et, particulièrement, les monts du Forez...

Marie Valentine Marcoux est née le 2 décembre 1879 dans le hameau du Mas, commune de Saint-Didier-sur-Rochefort, canton de Noirétable, dans le département de la Loire près du Puy-de-Dôme.

Ses parents Jean-Claude Marcoux et Marie-Eugénie Bernolin s'étaient mariés le 4 septembre 1876. Jean-Claude, né en 1850, venait du hameau du Grand-Vernay. Il avait auparavant travaillé à Veauche. Marie-Eugénie, née en 1848, vivait au Mas. Ils étaient cousins. Ils s'installèrent dans la ferme familiale au Mas, la dernière maison du hameau en allant à la Croix du Trêve. Une première fille, Marie, naquit en 1877. Elle sera la grand-mère de Joseph, Bernard et Marie-Claude Quérat épouse Travard.

Marie-Valentine fut baptisée le 4 décembre 1879, en l'église de Saint-Didier. On lui donna les prénoms de Jeanne Marie Irma Valentine. Son parrain fut le curé Marcoux, grand-oncle de l'enfant et la marraine Jeanne Marie Bernolin sa tante. Elle fit sa première communion le 17 mai 1891 à Saint-Didier et reçut la sacrement de confirmation la même année à Noirétable.

Vraisemblablement, elle fréquenta l'école des Sœurs Saint-Joseph au bourg. C'est sans doute là que s'éveilla sa vocation. Son père mourut alors qu'elle avait une quinzaine d'années. Sa sœur se maria avec Jean-Paul Combe de Saint-Jean-la-Vêtre en 1896.

Elle partit à Lyon et prit l'habit des religieuses Saint-Joseph le 15 mars 1900 et porta dès lors le nom de Sœur Marie de Béthanie. Elle fut nommée dans les communautés de Champdieu et de Villars et partit très vite en Corse à Ajaccio comme enseignante.

En 1906, elle fut volontaire pour être missionnaire et embarqua à Marseille en octobre 1906 sur le Circassie à destination de la Turquie. Sa maman ne voyait pas d'un bon oeil cette lointaine mission.

La traversée, malgré quelques incidents, fut bonne. Une escale à Constantinople lui permit de découvrir un monde nouveau et bien différent pour cette jeune paysanne pleine de foi. Le paquebot continua vers la mer Noire et, après avoir parcouru près de 800 km, accosta enfin à Samsun. Le voyage touchait presque à sa fin. Il restait à rejoindre Amassia à une centaine de kilomètres, sans doute en voiture à cheval.

Pourquoi cette mission ? Le pape Léon XIII avait demandé aux Jésuites une présence parmi les catholiques arméniens disséminés en Turquie. Le génocide eut lieu 9 ans plus tard. Les Jésuites s'étaient adressés aux religieuses Saint-Joseph de Lyon pour s'occuper de l'école et du catéchisme auprès des petites Arméniennes tandis qu'eux prenaient en charge les garçons.

Sœur Marie de Béthanie entreprit avec enthousiasme sa tâche. Au bout d'une année scolaire, elle tomba malade. Elle retourna dans sa famille pour se faire soigner et bénéficier du bon air des monts du Forez. Mais le mal empirait irrémédiablement. Elle s'éteignit chez les religieuses à Saint-

Didier le 30 décembre 1907 à 1 heure du matin. Elle venait d'avoir 28 ans. Elle fut inhumée dans la tombe familiale.

Nous allons à partir de lettres¹ et de documents illustrer cette vie faite de courage et d'abnégation.

Joseph Quérat

Départ en mission

Lettre de Lyon, le 2 Octobre 1906

Ma bien chère et bonne Maman,

Je commence ma lettre aujourd'hui, mais je ne sais pas quand je la finirai. Comment vas-tu, bonne Maman ? Comment allez-vous tous ? Que de travail vous avez en ce moment ! Fait-il beau au moins ? Ménagez-vous et allez doucement, ne tombez pas malades. Les pommes de terre ont-elles gelé ? Heureusement que vous ne m'avez pas là-haut car vous auriez du mal à me réchauffer. Je crains le froid autant que les puces, je vois que je suis acclimatée aux pays chauds. Sûrement que le bon Dieu sera obligé de m'envoyer dans un bon climat et pas trop éloignée de vous.

Ce bon pays, ce fameux climat, le bon Dieu l'a créé tout exprès pour moi. Là rien n'y manque, c'est le paradis terrestre. Vous voudriez en savoir le nom, vous pensez peut-être que c'est l'Amérique ; eh bien non, ce n'est plus l'Amérique, mais la Turquie d'Asie. Prenez votre géographie, cherchez Constantinople et bien c'est à quelques heures de Constantinople. Le nom de la ville est Amassia, ce n'est pas une grande ville mais elle est très bien placée. De Constantinople où le bateau s'arrête, on prend une voiture et on y est très vite.

C'est à Marseille que nous nous embarquons, je crois qu'il y a 4 jours de traversée. C'est bien plus près que l'Amérique et il y a de longues années que nos sœurs y sont, 15 ou 17 ans. Dans cette partie du monde nous avons 6 maisons ; pour ne pas vous faire de la peine, j'ai demandé à aller à la plus proche. Nous n'avons que la mer Méditerranée à traverser, ce n'est guère plus loin que la Corse. On y est bien civilisé, les gens sont bien braves, bons surtout, mais le principal manque, il y a peu de religion, mais on peut leur faire beaucoup de bien ; ils aiment beaucoup les Sœurs. Le climat comme je vous le disais y est très bon, un peu moins chaud pendant l'été qu'à Ajaccio et l'hiver à peu près le même.

Nous sommes 11 qui partons, 7 lundi, 4 mardi, parce qu'il y en a pour toutes les maisons de Turquie d'Asie. Je suis du départ du lundi 8 octobre ; nous partirons le soir à 11 h pour arriver à Marseille à 6 h du matin. Nous passons la journée de mardi à Marseille, de là je vous écrirai. Puis mercredi matin, nous prendrons le bateau et sitôt arrivée là-bas, je vous écrirai, encore, je vous donnerai beaucoup de détails, vous verrez que vous serez contentes de moi. N'allez pas croire, chère bonne Maman et chère sœur que je suis dans un pays perdu, point du tout c'est seulement à quelques heures de Constantinople.

On en revient tous les 3 ou 4 ans et même plus souvent s'il est nécessaire ; vous voyez que c'est bien raisonnable, donc attention ne vous tourmentez pas ni ne vous ennuyez pas, vous me feriez de la peine et vous en feriez au bon Dieu. Si je ne vous avais pas ni l'une ni l'autre je demanderais immédiatement à partir dans les missions les plus lointaines, mais non, tant que je vous aurai je ne ferai pas cela. Si vous saviez comme nous sommes heureuses, vous ne pouvez vous en faire une idée, c'est la joie de partout, les bonnes sœurs anciennes envient notre sort, elles voudraient être jeunes pour partir.

¹ Archives familiales Quérat.

Sais-tu, Maman, ce que disait hier une maman à sa fille qui est religieuse et qui part bien plus loin que moi. Elle lui disait donc : «Tu ne pouvais me rendre plus heureuse que d'être missionnaire ; tu apporteras au bon Dieu bien plus qu'à moi, donc pars, pars, ne refuse rien au bon Dieu ; je n'ai que toi, mais je te donne au bon Dieu sans retour». Eh bien Maman, ne serais-tu pas aussi chrétienne que cette bonne Maman, dis-moi un peu ? Tu es généreuse, je le sais, donc, sois contente de voir une de tes enfants se donner au bon Dieu pour tout de bon et surtout prie pour moi afin que je sois une bonne missionnaire.

Si j'ai l'occasion de baptiser des petits enfants, car cela arrive souvent dans ces pays, je leur donnerai vos noms. Le premier enfant que je baptiserai, si c'est une petite fille, je l'appellerai Eugénie, si c'est un petit garçon, Claude, et s'il plaît à Dieu tous vos noms. Ces petits anges prieront pour vous ; sois heureuse , chère Maman et prie pour moi. De mon côté, j'offrirai mes petits sacrifices et mes prières pour toi et pour toute la famille. Crois bien que je t'aime beaucoup, que je vous aime tous et que je ne vous oublierai jamais. Pauvre Maman, oui encore une fois sois heureuse ; de mon côté, je le serai encore plus dimanche 7 octobre.

Hier, nous sommes allées à Vernaison. A mon arrivée, j'ai trouvé ta lettre et les cartes, merci de tout. Mais ce qui m'a encore fait de la peine, c'est de voir que tu n'es pas encore assez résignée. Le bon Dieu bénira le sacrifice que vous faites, il le fait déjà puisque la petite Claudia s'est mise à marcher tout de suite. Croyez que vous aurez la paix et que vous serez heureux.

Tu me dis dans ta lettre que l'on n'en revient pas ; crois donc ce que je te dis et non ce que tu entends dire. C'est ce soir lundi que je pars pour Marseille, de là, je t'écrirai encore. Je me recommande à tes prières afin que je fasse une traversée ; ce n'est que mercredi que nous embarquons.

Pour les timbres des lettres, ce sont les mêmes que vous m'enverrez, mais au lieu d'en mettre un de 0,10, il en faut 2 de 0,10 et 1 de 0,05 ce qui fait 0,25 en tout.

Voici mon adresse :

*Sœur Marie de Béthanie, Religieuse Saint-Joseph
Amassia, Turquie d'Asie par Constantinople*

Au revoir, chère bonne Maman, chère sœur et cher beau-frère, je vous embrasse tous bien affectueusement, ainsi que mes deux chéries, qu'elles soient bien sages. A bientôt. Tante Jeanne Marie m'a écrit hier.

Votre toute reconnaissante petite Sœur Marie de Béthanie.



Photo de départ des onze religieuses

(Sœur Marie de Béthanie est la quatrième du deuxième rang en partant de la gauche)

A bord de la Circassie, près de Constantinople, le 15 Octobre 1906

Ma bien chère et bonne Maman,

Allons courage toujours, n'est-ce pas chère bonne Maman. Je commence par t'embrasser ainsi que Marie, Jean et mes deux petites nièces. Vous allez tous bien n'est-ce pas ? Vous devinez sans doute que c'est notre bateau qui s'appelle la Circassie, un joli nom n'est-ce pas ? Avez-vous reçu ma carte de Marseille, je l'ai écrite aux pieds de Notre-Dame de la Garde, la veille de notre départ.

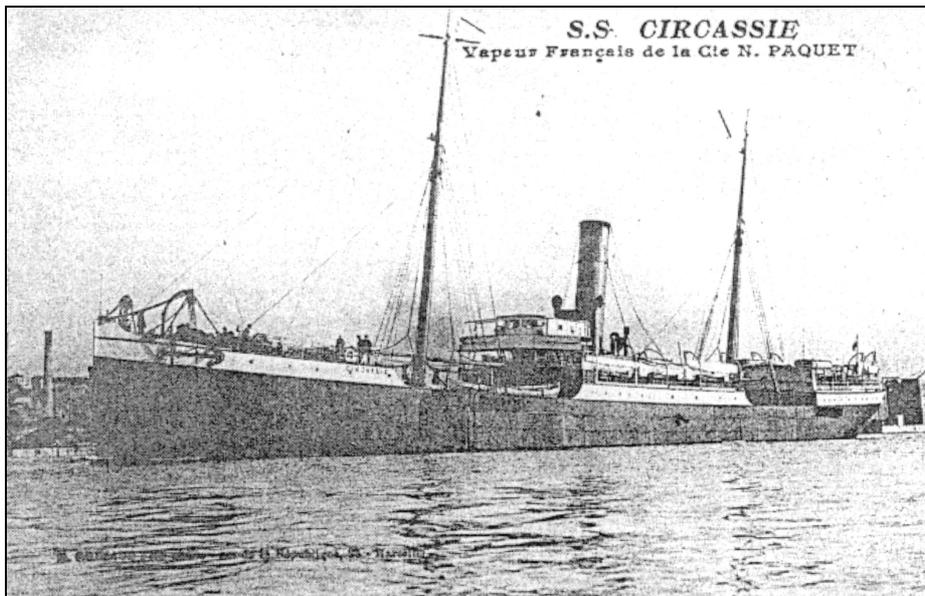
C'est mercredi à 10 heures et demie que nous nous sommes rendues au bateau. La bonne Mère qui nous a accompagnées est montée avec nous pour nous installer; elle nous a montré les cabines où nous devions coucher, nous a présentées au capitaine et au commandant. Puis vers 11 heures et demie, le signal du départ a sonné. Notre bonne Mère qui nous avait accompagnées, nous a embrassées et elle est descendue. Nous avons été vaillantes, nous n'avons pas pleuré.

Le bateau s'est mis en marche ; au bout de quelques minutes la cloche a annoncé le dîner. Il faut vous dire avant, que les bateaux sont comme les chemins de fer, il y a les 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} classes. Seulement les 3^{èmes} classes sont obligées de coucher sur le pont et il faut se nourrir. Nous les religieuses nous prenons les 2^{èmes}, alors nous sommes très bien. Nous avons d'assez bons lits, 3 dans chaque cabine, c'est dans les cabines que sont les lits, les uns au-dessus des autres. C'est moi qui suis la mieux partagée car je suis au-dessus. Dans l'appartement à côté est la salle à manger. Nous sommes 23 à table de seconde ; dans les 1^{ères} classes c'est encore mieux disposé et la table est mieux fournie ; tout est plus confortable, mais rien ne nous manque quand même.

Le commandant s'occupe beaucoup de nous ; matin et soir, il vient prendre de nos nouvelles, il est vraiment bon. Le premier jour, il nous a dit de faire comme si nous étions chez nous, de prier, chanter, faire tout ce que nous voulions. Le capitaine et tout le personnel du bateau sont de même ; ils sont tellement aimables que nous ne savons que faire pour les remercier. Les passagers, nous comprises sommes 35 ; tous sont bons et gentils pour nous, ils ne savent pas que faire pour nous faire plaisir.

Jeudi la mer a commencé à devenir méchante et vendredi aussi, surtout la nuit du vendredi au samedi, nous avons eu un orage épouvantable. Déjà, dans la soirée, les éclairs ont commencé et à la tombée de la nuit, le vent, le tonnerre, tout cela nous annonçait la tempête. Le ciel était si noir que lors même que le bateau soit tout éclairé, on ne voyait pas à 2 mètres. Nous ne pouvions pas nous tenir debout. Le bateau faisait trop de mouvement ; toutes mes compagnes avaient le mal de mer depuis le premier jour et par conséquent étaient couchées. Je les ai soignées de mon mieux. Vers les huit heures, je me suis couchée, la tempête commençait ; les éclairs, le tonnerre, la pluie, c'était épouvantable ; à onze heures du soir, l'orage devient encore plus violent, c'est la grêle qui tombe en abondance. Les plus petits grêlons sont gros comme des oeufs d'oie. C'est à n'y pas croire. Tout le monde est un peu inquiet, pourtant nous ne sommes pas du tout en danger.

Je me lève en jupon et en camisole. Je vais trouver un employé et je lui demande si nous sommes en danger, il me répond en riant que non. Je le savais bien, mais c'était pour rassurer mes compagnes qui avaient grand peur. Elles ne voulaient pas y croire. La grêle a duré une bonne demi-heure. Heureusement qu'elle tombait dans la mer, si cette grêle était tombée sur les jardins, le lendemain on n'aurait absolument rien trouvé, tout aurait été haché et broyé. Vous voyez que je suis devenue vaillante, je n'ai pas eu peur une seule minute pourtant le tonnerre est tombé tout à fait à l'arrière du bateau. J'ai encouragé et aidé mes compagnes de mon mieux. Il faut vous dire aussi que je n'ai pas du tout été fatiguée, hier et aujourd'hui la mer a été très calme. C'est un vrai plaisir de voyager quand le temps est beau Il paraît qu'on aime beaucoup les religieuses, on les reçoit très bien.



Le vapeur français Circassie, de la compagnie de navigation Paquet (en 1890)

(Constantinople le 16 octobre 1906)

Nous voici à Constantinople depuis ce matin 7 heures. Nous y restons 2 jours pour visiter un peu la ville. Les maisons sont assez belles ; d'ailleurs il y en a de toutes les façons, comme partout, mais les rues sont d'une malpropreté inouïe. Vous ne pouvez vous en faire une idée, je n'en ai jamais autant vu chez nous ; donc c'est tout vous dire ; nous ne pouvions arracher nos souliers de dedans, nos pieds se collaient à la terre. Nous nous en sommes assez bien tirées. Autre chose de très curieux, dans les rues de Constantinople, il y a des chiens en masse, à chaque pas on en rencontre 5 ou 6 couchés les uns près des autres, mais ils ne se dérangent pas et il paraît que c'est absolument défendu de les faire lever ; on les respecte et on ne les tue jamais.

On trouve ici des hommes de tous les pays du monde ; à première vue, ils ne sont guère intéressants du moins quelques-uns, mais on s'habitue vite tout de même à leur figure bronzée. Par exemple vous ne pouvez vous imaginer la foule qu'il y a dans les rues, on est coudoyé de tous les côtés, c'est un encombrement perpétuel.

(Suite et fin, 8 heures du soir)

Ma bien chère et bonne Maman, ma chère Marie, mon aimable Jean,

Que je vous dise vite une bonne nouvelle qu'on vient de m'annoncer, je la savais déjà mais je n'y croyais pas entièrement. Figurez-vous que de Constantinople à Lyon il y a un chemin de fer qui passe par Paris et Vienne, il ne met que 3 jours pour faire ce voyage ; c'est un peu plus cher, mais on le prend chaque fois qu'il y a quelque chose qui presse et cela arrive assez souvent. Notre Révérende Mère nous l'avait dit, j'ai préféré m'en assurer davantage avant de vous l'annoncer; aujourd'hui je le tiens pour certain. Donc ne vous tourmentez pas, vous voyez je ne suis pas perdue. Bon courage à tous et toujours.

Sitôt que vous m'aurez donné de vos nouvelles, je vous réécrirai encore. Dites-moi bien votre façon de penser, si vous vous résignez oui ou non. J'espère bien que ce sera oui. Le courage chrétien, avant tout. Je vous écrirai toujours de longues lettres, je vous raconterai

beaucoup de choses. Serez-vous contents, cela vous fait-il plaisir ? Seulement ne prenez jamais garde ni à l'écriture, ni à l'orthographe parce que je n'aurais probablement pas toujours beaucoup de temps.

Aujourd'hui, tirez-vous en comme vous pourrez, ce que vous ne pourrez pas lire vous le devinerez. Est-ce compris ? J'écris sur le bateau dans la salle à manger et il bouge encore un peu, car lors même que le bateau soit arrêté nous pouvons encore y coucher. En quittant Constantinople, nous avons encore quelques heures en bateau et puis nous serons chez nous à Amassia. Avez-vous reçu la photographie de mes compagnes et de moi, si c'est oui, montrez-la aux Sœurs cela leur fera plaisir. Il est probable que Mère Valentine ira à Saint-Didier et vous donnera de mes nouvelles. Répondez-moi à tout ce que je vous demande, vous me ferez plaisir. Vous me direz si mes compagnes sont bien plus jolies que moi ; en tout cas elles sont bien bonnes et bien charmantes. Nous avons fait un charmant voyage ensemble.

Les Turcs ont une religion à part ; ils sont de la religion de Mahomet. Aussi est-il très curieux de la connaître. Ils ont des églises à eux qu'on appelle mosquées. Pour y rentrer, il faut se déchausser et à la place, ils mettent une pantoufle. La prochaine fois, je vous raconterai le reste car je ne les ai pas assez vus. J'ai oublié de vous dire que nous n'étions pas seules à Constantinople, ce sont les Pères Jésuites qui sont venus nous prendre au bateau pour nous faire visiter la ville. Ils sont d'une bonté comme on ne peut pas le dire. Nous y avons dîné, ce sont eux qui nous mènent dans nos communautés ; nous sommes donc entre de bonnes mains.

J'ai encore oublié de vous dire que sur le bateau, la cuisine se fait comme sur terre dans une cuisine ; il y a plusieurs cuisiniers. On emmène des animaux sur le bateau pour les tuer en chemin comme des moutons ou des porcs. On conserve les légumes dans du sable. Ce bateau que nous avons est non seulement pour les voyageurs, il est surtout pour transporter des marchandises dans les pays lointains.

J'aurais voulu envoyer un mot aux Sœurs, mais impossible, donnez-leur de mes nouvelles. Vous pouvez leur faire voir la grande lettre, mais pas les petits bouts, c'est trop mal écrit, je leur envoie à toutes mon respectueux bonjour. Bien des choses à toutes les personnes qui demanderont de mes nouvelles.

Je ne pense pas faire partir ma lettre avant vendredi midi 19 octobre. Vous me direz le combien elle vous est arrivée. D'ici là si j'ai quelques moments je vous dirai encore quelque chose.

19 Octobre 1906

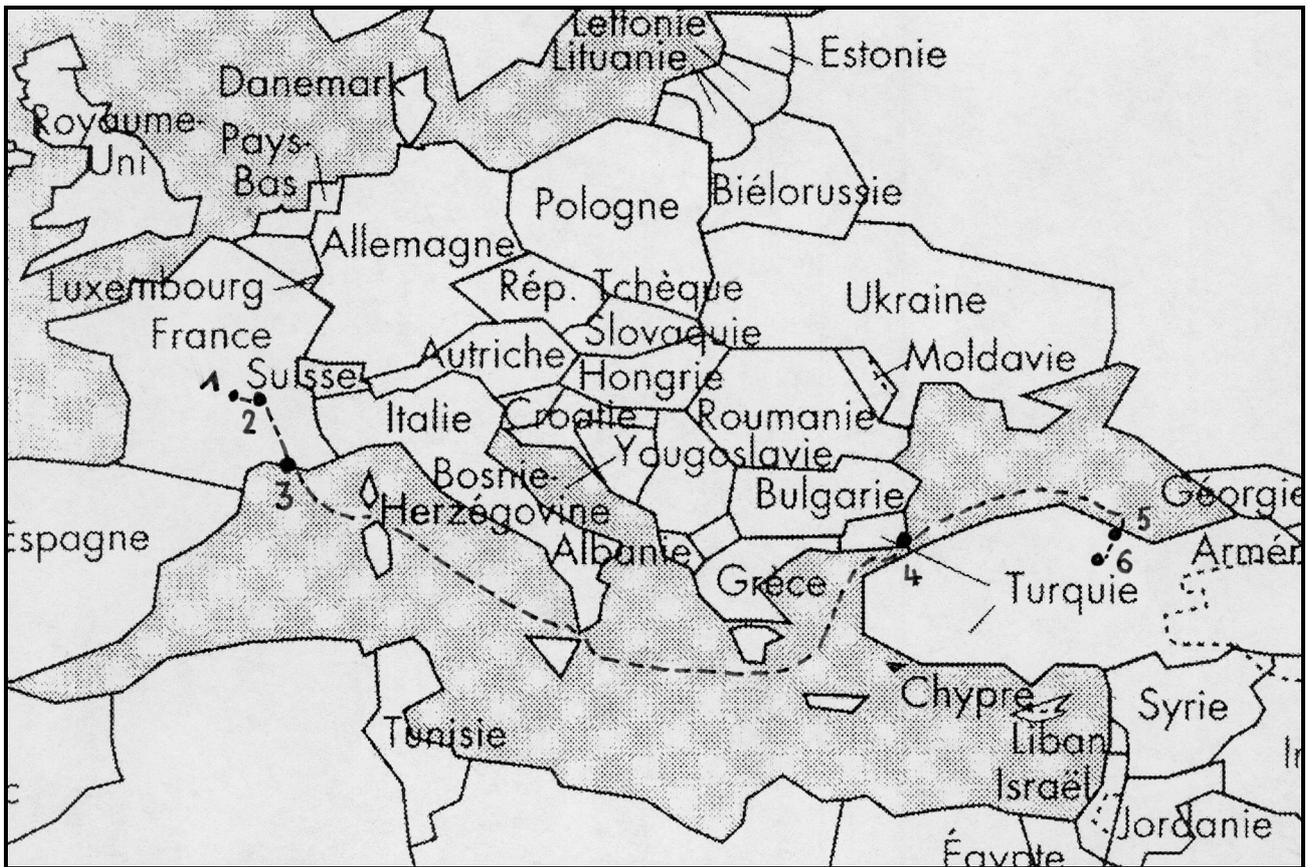
J'ai tout juste le temps de vous dire au revoir et de vous embrasser tous.

D'abord toi, chère bonne Maman, chère sœur et cher beau-frère. Je ne vous oublie toujours pas ; je vous aime beaucoup plus que vous ne pensez. Embrassez les deux mignonnes pour moi et priez pour que je sois une bonne missionnaire, non seulement de nom mais de fait. Aimons toujours bien le bon Dieu, tant d'autres ne l'aiment pas.

Votre reconnaissante et bien affectionnée enfant

Sœur Marie de Béthanie

Je vous embrasse encore.



Voyage de Sœur Marie de Béthanie de Saint-Didier-sur-Rochefort à Amasia en Turquie

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| 1 – Saint-Didier-sur-Rochefort | 4 – Constantinople |
| 2 – Lyon | 5 – Samsoun |
| 3 – Marseille | 6 – Amassia |



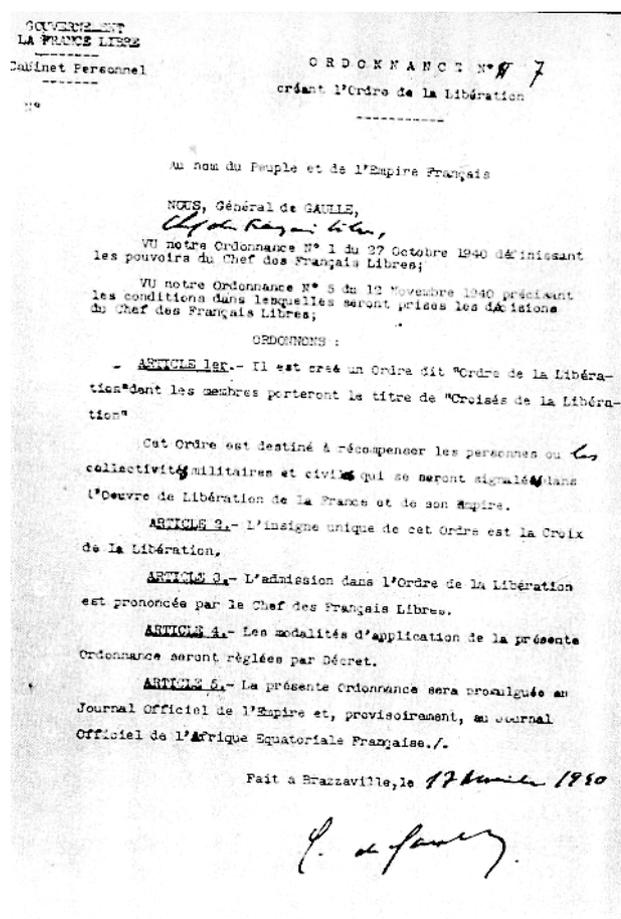
Sœur Marie de Béthanie dans sa famille peu de temps avant sa mort

(Avec sa sœur Marie et ses nièces Maria et Claudia Combe ; en haut sa mère et son beau-frère, Jean Combe)

Les compagnons de la Libération dans la Loire

L'Ordre de la Libération

Trois Ligériens, tous originaires du Roannais ou qui y habitaient pendant la guerre, ont été fait Compagnons de la Libération, titre prestigieux qui indique l'appartenance à l'Ordre de la Libération, créé par le général de Gaulle : Roger Crivelli (à titre posthume, Résistance intérieure, 1946), Eugène Déchelette (1945, Résistance intérieure) et Paul Rivière (1945, Résistance intérieure). Roger Crivelli était un jeune résistant qui a été tué par les nazis en 1943 ; Eugène Déchelette appartenait à la France Libre, rejointe dès juillet 1940, et fut parachuté en France pour une importante fonction au sein de la Résistance intérieure ; Paul Rivière s'engagea dans le mouvement *Combat* et multiplia ensuite les missions entre Londres et la France.



L'Ordre de la Libération a été institué par ordonnance du général de Gaulle, Chef des Français Libres, signée à Brazzaville le 17 novembre 1940. L'admission dans l'Ordre est destinée « à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de la libération de la France et de son Empire ».

L'Ordre ne comporte qu'un seul grade. Ses titulaires ont droit au titre de Compagnon de la Libération. L'insigne de l'Ordre est la Croix de la Libération. Elle consiste en un écu de bronze rectangulaire portant un glaive, surchargé d'une croix de Lorraine et portant au revers la devise : « Patriam servando, Victoriam tulit » (« En servant la Patrie, il apporta la Victoire »). Le ruban de la décoration alliait le noir (le deuil de la patrie) au vert (l'espérance de la victoire et de la libération) et reprenait celui de la médaille commémorative de la guerre de 1870-1871. La croix de la Libération était remise par le général de Gaulle avec la formule suivante : « Nous vous reconnaissons comme notre Compagnon pour la Libération de la France, dans l'Honneur et par la Victoire ».

Les cinq premiers compagnons furent le capitaine de corvette Georges Thierry d'Argenlieu, le gouverneur Félix Eboué, originaire de Guyane, le lieutenant Emmanuel d'Harcourt, l'adjudant Bouquillard et le radiotélégraphiste Edmond Popieul.

1 059 croix ont été décernées entre la date de la création de l'Ordre et celle de la cessation d'attribution (23 janvier 1946) : 1 036 à des personnes physiques, 18 à des unités militaires de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air et de la Marine. 5 croix ont été également décernées à des communes françaises : Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et l'île de Sein. Parmi les 1036 membres de

l'Ordre de la Libération, 65 furent tués avant le 8 mai 1945, alors qu'ils étaient déjà Compagnons, et 252 reçurent cette distinction à titre posthume. Si bien qu'un peu plus de 700 d'entre eux ont survécu à la guerre. A deux reprises, l'Ordre est exceptionnellement ouvert de nouveau par le général de Gaulle, Grand Maître de l'Ordre et président de la République. Il attribue la Croix de la Libération à Winston Churchill (1958) et, à titre posthume, au roi George VI (1960), portant ainsi le nombre définitif des personnes titulaires de cette haute distinction à 1 038.

L'Ordre de La Libération représente, en fait, à travers une élite distinguée dans l'exemplarité de son action, toute la Résistance : la France Libre et la Résistance intérieure. André Malraux, Compagnon de la Libération, déclare en 1971 : « L'Ordre de la Libération n'est pas formé d'hommes qui se sont séparés des autres par leur courage, mais bien d'hommes à qui leur courage a donné la chance de représenter tous ceux qui, le cas échéant, n'avaient pas été moins courageux qu'eux. Il n'est pas une hiérarchie dans la Libération. Il est le symbole de la Libération »¹.

L'Ordre de la Libération est une décoration qui, dans l'ordre protocolaire, vient immédiatement après la Légion d'Honneur. C'est aussi, de façon étonnante, une sorte d'Ordre de chevalerie. Lors des funérailles du général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises, en 1970, seuls les Compagnons de la Libération ont été admis aux côtés des membres de la famille et des habitants du village.

Le dernier Compagnon sera enterré au *Mémorial de la France Combattante*, inauguré en 1960, au Mont-Valérien où furent fusillés de nombreux résistants : de part et d'autre d'une grande Croix de Lorraine, 17 caveaux ont reçu les corps de combattants et de résistants morts sur tous les théâtres d'opération (campagne de France de 1940, bataille d'Angleterre, campagnes de la France Libre, Résistance intérieure, Déportation, Libération et campagne d'Allemagne) et issus de la France et de l'Empire (trois tirailleurs, un Sénégalais, un Marocain et un Tunisien). Deux Compagnons y sont enterrés : Berthie Albrecht, de *Combat*, morte à la prison de Fresnes et Alfred Touny (*colonel Guérin*), fusillé à Arras. Un 18^e caveau, vide, attend la dépouille mortelle du dernier Compagnon. Chaque année, le 18 juin, une cérémonie a lieu au Mont-Valérien en présence du président de la République, du grand Chancelier de l'Ordre de la libération et des Compagnons survivants.

La pérennité de l'Ordre a été assurée par la loi de 1999 créant le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération ».

Roger Crivelli
résistant du groupe Franc-Tireur de Roanne
Compagnon de la Libération
(1918-1943)

Roger Robert Crivelli - et non Grivelli, comme il est parfois écrit - est né à Lavoncourt (Haute-Saône) le 25 novembre 1918. Il était le fils d'un maçon d'origine italienne, Giacomo Battista Crivelli, âgé de 35 ans et de son épouse Marie Jeanne Joséphine Ferrand, âgé de 26 ans. Résistant du groupe Franc-Tireur, auteur de nombreux sabotages, il est abattu par la Gestapo à Roanne, le 4 juin 1943 à 5 heures, à son domicile, 3, rue de l'Agriculture à Roanne. Il a été fait Compagnon de la Libération.

¹ Interview d'André Malraux à la TV, 17 juin 1971. Texte transcrit par Michelle Michel, conservateur du Musée de l'Ordre de la Libération dans : Musée de l'Ordre de la Libération : *Cinquantenaire de l'Ordre de la Libération* [catalogue du musée], Paris, 1990, p. 10.

A sa sortie de l'école communale, Roger Crivelli a d'abord aidé son père et appris le métier de maçon. Il est mobilisé en septembre 1939. En juin 1940, la débâcle le conduit à Toulouse où il reste un mois. De là il gagne Villefranche-sur-Saône où il travaille comme maçon jusqu'au début de 1942. Il part ensuite travailler comme cimentier à l'usine France-Rayonne de Roanne. L'usine, construite sous la direction de cadres allemands, fabrique un textile artificiel, la fibranne qui permet à l'Allemagne de remplacer la laine et le coton dont elle manque pour la confection des uniformes de la Wehrmacht.

Un groupe Franc-Tireur avait été fondé à Roanne, au début de 1942, par Pierre Bernheim et étendit progressivement son action. Roger Crivelli fait partie d'un groupe franc (ou « groupe urbain ») de ce mouvement, dirigé par Marcel Gallet. Après un premier travail de propagande - diffusion de journaux et de tracts - il apprend, en septembre 1942, le maniement des explosifs : Benjamin Roux, chef national des groupes francs, est venu apporter du matériel de sabotage et en fait la démonstration devant Marcel Gallet et ses amis. La première mission de sabotage de Roger Crivelli a lieu dans la nuit du 2 au 3 octobre 1942 à Roanne et vise le bureau de placement allemand. Deux bombes sont posées mais elles sont repérées avant d'exploser. Dans la nuit du 21 au 22 novembre 1942, Roger Crivelli participe à la réception du parachutage de Saint-Romain-la-Motte. Outre des containers contenant du matériel, deux hommes sont parachutés : Gilbert Mus, officier instructeur, spécialiste des sabotages venu de Londres et Géo Denviollet, radio. Ils trouvent refuge à Saint-Vincent-de-Boisset dans la propriété d'un médecin roannais, le docteur Adrian. D'autres réceptions de parachutages suivent, à Pouilly-sous-Charlieu, puis à Lentigny en mars 1943.

Un ordre venu de Lyon demanda de ralentir la production de France-Rayonne par le sabotage. Le groupe de sabotage mis sur pied à Roanne comprenait, avec Gilbert Mus, Gérard Henneberg qui était ingénieur d'aviation, Collin, Berthier, Serge Giry et Roger Crivelli. Le 28 décembre 1942, ce groupe réussit à l'usine France-Rayonne un sabotage qui en compromit la production pendant plusieurs semaines : la grande conduite d'eau qui venait de la Loire, traversait le canal et alimentait l'usine avait sauté ainsi que la station de pompage. Au début de 1943, à France-Rayonne, Roger Crivelli place une bombe dans un séchoir qui est pulvérisé, provoque l'incendie de réserves de fibranne et réussit à rendre non étanches les cuves de l'entreprise. En février, Roger Crivelli pose une bombe qui fait sauter la devanture du café « La pipe », tenu par un collaborateur, membre du PPF de Doriot.

En mars 1943, un employé de la SNCF, Boiserolles, qui appartient au groupe Franc-Tireur, avertit Marcel Gallet qu'un convoi ferroviaire chargé de camions militaires neufs devait stationner la nuit du 27 au 28 mars en gare de Roanne. Il partirait ensuite, à l'aube, pour l'Allemagne. Il serait gardé aux deux extrémités par des sentinelles allemandes. Georges Denviollet fabriqua les cartouches de plastic au domicile de Marcel Gallet. Crivelli, prévenu, rejoignit Boiserolles. Une bombe munie d'un crayon-allumeur fut placée sur chaque carter de moteur. Le feu d'artifice dura de dix heures et demie du soir jusqu'au lendemain matin. Soupçonné et arrêté par la police de Vichy, Roger Crivelli ne parla pas et fut finalement relâché.

Roger Crivelli n'était pas seulement un homme de l'ombre et du danger. Le 1^{er} mai 1943 montra qu'il pouvait aussi mener des actions pleines de panache : il réussit à trois heures du matin à monter au sommet de la grande cheminée de l'usine France-Rayonne et à y placer un drapeau tricolore à croix de Lorraine. Le même jour, à l'appel du Front National, des petits groupes défilent devant l'hôtel de ville de Roanne. Mais, l'étau se resserrait autour du groupe Franc-Tireur. A la suite d'un attentat commis à Iguerande (Saône-et-Loire) avec deux camarades, dont un sera arrêté quelques jours après, son chef lui recommande de changer de domicile, ce qu'il refuse.

La nuit du 3 au 4 juin 1943 marque la fin du groupe Franc-tireur à Roanne. Les Allemands, renseignés par des dénonciations, organisent un vaste coup de filet dirigé par un colonel du SD, venu de Châlon-sur-Saône. Vers 4 h du matin, un détachement de la Wehrmacht, accompagné de miliciens, prend position rue de l'Agriculture, autour de la maison de Mme Brossette. Dans cet immeuble, logent, au premier étage, Roger Crivelli et Victor Villemin. Un bruit suspect alerte Victor Villemin qui, par la fenêtre, aperçoit les soldats allemands qui pénètrent dans la maison ; il avertit son camarade qui dort dans la chambre voisine, puis retourne enfiler un pantalon. Roger Crivelli est décidé à vendre chèrement sa vie : couché, caché sous son édredon, il prend un pistolet dans chaque main. Le colonel, suivi de

deux officiers et d'un civil, frappe à la porte de Victor Villemin et lui donne l'ordre d'ouvrir la porte de Roger Crivelli. La porte une fois ouverte, le colonel pousse Villemin dans la chambre et lui demande ses papiers. Alors qu'il retourne les chercher dans la chambre voisine, Roger Crivelli tire, couché, à travers l'édredon. Le colonel est tué, un autre officier est abattu mais Roger Crivelli est lui aussi touché de plusieurs projectiles. Victor Villemin s'empare d'un pistolet, tire sur les Allemands qui refluent dans l'escalier. L'un d'eux s'effondre, grièvement blessé au bas de l'escalier ; il meurt dans une clinique quelques heures plus tard.

Pendant que Roger Crivelli agonise, Victor Villemin réussit une extraordinaire évasion à travers les jardins. Blessé au pied alors qu'il est réfugié sur le toit d'un garage, il trouve asile chez des amis, rue Elisée-Reclus, puis se fait soigner à l'hôpital installé dans les locaux de l'Ecole Primaire Supérieure, rue de la Livatte. Un prêtre² lui prête finalement une soutane qui lui permet de rejoindre une ferme de l'Allier.

L'action de Roger Crivelli dans la Résistance est marquée par la précocité de son engagement politique et militaire, par une fougue toute juvénile et un extraordinaire mépris du danger. Membre du groupe Franc-Tireur, son courage et son goût de l'action furent au service d'une stratégie de sabotage de la production allemande en France et de destruction du matériel militaire. L'intimidation des collaborateurs était aussi privilégiée. Il était, au sein du mouvement Franc-Tireur, l'un de ces « terroristes » que dénonçait la propagande de Vichy. A une époque où ce type d'action était encore le seul possible, les coups portés à l'occupant et la réaction de celui-ci montrent que ces sabotages et attentats commençaient à jouer dans la guerre un rôle important.

Roger Crivelli fut fait *Compagnon de la Libération* à titre posthume, en janvier 1946, au titre de la Résistance intérieure. Sous-lieutenant à titre posthume, il est aussi Chevalier de la Légion d'Honneur, titulaire de la Croix de guerre 1939-1945 et de la Médaille de la Résistance. Il est aujourd'hui inhumé dans le cimetière de son village natal, Lavoncourt. Une plaque commémorative a été placée sur la maison où il a été tué ; son nom a été donné à la rue de l'Agriculture à Roanne.

Eugène Déchelette

(1906-1973)

Compagnon de la Libération

Eugène Déchelette rejoignit, l'un des premiers, la France Libre. Une mission en France occupée et le courage montré dans ses fonctions de délégué militaire régional (Région R5) lui valurent d'être fait *Compagnon de la libération*.

Eugène Déchelette était né le 5 janvier 1906 à Roanne (Loire), fils de Victor Déchelette, industriel, et d'Elizabeth Geoffroy. Les Déchelette étaient de grands industriels du textile, installés à Roanne et à Montagny (Loire). Les membres de la branche roannaise étaient marqués par la tradition du catholicisme social d'Albert de Mun et de La Tour du Pin. Victor, le père d'Eugène, avait écrit une étude sur *La condition de l'ouvrier tisseur roannais* (1897). Le patriotisme allait de soi : le grand-oncle d'Eugène, Joseph Déchelette, l'un de nos plus grands archéologues - le musée de Roanne porte son nom -, s'était engagé à 53 ans en 1914 et, capitaine d'infanterie, fut tué quelques semaines plus tard.

² Pour Jean Cabotse qui a recueilli le témoignage de Victor Villemin, il s'agit de l'abbé Migeat, curé de la chapelle de l'Arsenal. Selon Jean Nocher, dont la version nous paraît moins sûre, c'est l'abbé Martzen, prêtre luxembourgeois réfugié à Roanne et devenu vicaire de la paroisse Saint-Etienne.

Ses neveux et successeurs à la tête de l'entreprise, Victor et Charles Déchelette, père et oncle d'Eugène, furent internés pour faits de Résistance au fort Montluc, à Lyon, pendant trois mois, en 1944.

Eugène Déchelette, licencié en droit et diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques, fut d'abord employé puis ensuite administrateur de la société familiale des textiles Déchelette (S.A. Déchelette-Despierres), fondée en 1855 à Roanne par son arrière-grand-père, Benoît Déchelette, époux de Charlotte Despierres.

Officier de réserve, Eugène Déchelette est mobilisé en 1939. Il participe à la campagne de 1940 en Lorraine, Belgique et Hollande. Fait prisonnier à Lille, il s'évade dans des conditions difficiles et rejoint Londres au mois de juillet où il s'engage dans les Forces Françaises Libres. Il est officier de renseignement au Haut-Commissariat du Pacifique : dès 1940 la Polynésie, les Nouvelles-Hébrides et la Nouvelle-Calédonie se sont, en effet, ralliées à la France Libre. Puis, au début de 1944, Déchelette se porte volontaire pour une mission en territoire occupé par l'ennemi.

En janvier 1944, Eugène Déchelette est, sous le pseudonyme d'*Ellipse*, parachuté près de Limoges. Officier de la France Combattante, il a été désigné comme Délégué militaire régional (DMR) de la Région R5, l'un des douze DMR³ qui doivent être installés en France, sous l'autorité nationale de Jacques Chaban-Delmas et, en zone Sud, sous celle de Maurice Bourgès-Maunoury. Ces délégués militaires régionaux n'avaient pas de fonctions de commandement mais devaient conseiller les responsables locaux de la Résistance et les pousser à s'entendre pour désigner un chef militaire de région, demander à Londres les moyens nécessaires en armes et en argent et répartir ces moyens. Ils disposaient chacun d'une petite équipe d'officiers opérateurs radio et instructeurs en sabotages ; ils étaient aussi chargés de mettre en œuvre les plans élaborés avec les organisations de Résistance et visant à paralyser, le jour venu, les communications ennemies. La mission était difficile. Elle exigeait un charisme personnel et de la diplomatie ; il fallait s'adapter aux conditions locales et coopérer avec les chefs de la Résistance intérieure. L'esprit de décision était nécessaire pour coordonner et diriger le soulèvement des maquis. La mission était dangereuse : les DMR avaient suivi un stage de SOE⁴ et avaient été avertis que, d'après les prévisions statistiques, la moitié d'entre eux seraient probablement arrêtés au bout du 5^e mois de leur mission : ils avaient donc reçu la fameuse ampoule de cyanure... Sept sur douze sont morts en mission ou ont été déportés.

Eugène Déchelette joua un rôle important dans les maquis du Limousin et coordonna la libération des principales villes de sa région. Lors de la campagne de répression entreprise par une colonne allemande dans le département de la Creuse, entre le 14 et le 23 juillet 1944, il se rendit personnellement sur les lieux et réussit à galvaniser les mouvements de résistance et à regrouper ensuite tous les FFI pour les préparer aux prochains combats. Le rôle des Délégués militaires régionaux est resté mal connu du grand public. Jean-Louis Crémieux-Brilhac, historien de la France Libre, leur a rendu hommage et estime que, « tout compte fait, leur réussite aura été comparable à celle des préfets et Commissaires de la République »⁵.

Eugène Déchelette fit ensuite partie de la Mission Chaban-Delmas, puis fut démobilisé en 1946 avec le grade de lieutenant-colonel honoraire. Rentré à Roanne, il reprend alors ses fonctions à la S.A. Déchelette-Despierres dont il devient le PDG. Lorsque la Société est absorbée en 1966 par le groupe Dolfuss-Mieg, Déchelette conserve ses fonctions de PDG jusqu'en 1971. Il exerce ensuite les fonctions de conseiller technique auprès de sociétés de tissage tout en possédant également un élevage de bovins en Saône-et-Loire. Il avait épousé une Anglaise, Brigitte Burke, dont il eut deux enfants ; tous deux vivaient dans leur belle maison de la rue de Charlieu à Roanne tout en faisant de nombreux séjours dans leur propriété de Saint-Didier-en-Brionnais, héritée des Despierres et qui était depuis des décennies le lieu de rassemblement de la famille Déchelette.

³ La fonction de DMR n'est officiellement créée qu'en avril 1944.

⁴ Special Operations Executive, services secrets britanniques d'action et de subversion.

⁵ Jean-Louis Crémieux-Brilhac : *La France Libre. De l'appel du 18 juin à la Libération*, Paris, Gallimard, 1996, p. 768.

Eugène Déchelette ne fit qu'une seule incursion dans le domaine politique. En novembre 1958 eut lieu l'élection - au scrutin majoritaire - de la première Assemblée Nationale de la Ve République. Eugène Déchelette accepta d'être le suppléant de Meyer, candidat de l'Union pour la Nouvelle République (UNR, gaulliste) qui venait d'être créée. C'est Paul Pillet (*Entente démocratique*, centre gauche), premier adjoint au maire de Roanne, qui fut élu (19 400 voix), devançant Meyer (11 900 voix) et Jean Diat, candidat communiste et député sortant.

Eugène Déchelette est décédé le 8 novembre 1973 à Troyes lors de son retour du pèlerinage annuel à Colombey-les-Deux-Eglises, organisé par la Chancellerie de l'Ordre de la Libération. Il a été inhumé le 11 novembre 1973 à Saint-Didier-en-Brionnais, près de Marcigny (Saône-et-Loire).

Eugène Déchelette avait été fait *Compagnon de la Libération* le 17 novembre 1945 au titre de la Résistance intérieure mais, rallié au général de Gaulle dès juillet 1940, il avait joué aussi un rôle important dans la France Libre. Il était Officier de la Légion d'Honneur, Grand Officier de l'Ordre National du Mérite, Croix de Guerre 1939-1945, Médaillé de la Résistance, titulaire de plusieurs distinctions et décorations étrangères : Officer of the Legion of Merit (USA), Officer of the British Empire (GB).

Paul Rivière

(1912-1998)

Compagnon de la Libération

député de la Loire

Pseudonymes : *Claude, François, Charles-Henri, Sif bis, Galvani, Marquis*

Paul Rivière est né le 22 novembre 1912 à Montagny (Loire) où son père était directeur d'école.

Licencié ès Lettres, il enseigne les lettres classiques chez les Chartreux à Lyon en 1932-1933. avant d'effectuer son service militaire au 5^e Bataillon de Dragons Portés. Libéré comme maréchal des logis Paul Rivière entre comme devient professeur de lettres à l'externat Saint-Joseph à Lyon.

En 1939 Paul Rivière est mobilisé et envoyé comme instructeur à l'Ecole de Cavalerie de Saumur pour la formation des élèves officiers de réserve. Il participe, aux côtés des cadets de Saumur, à la défense du passage sur la Loire face à l'envahisseur nazi. Il est blessé le 20 juin 1940 par un éclat d'obus. Opéré à l'hôpital de Niort, il est évacué le lendemain sur Bordeaux puis sur Toulouse où il séjourne un mois avant de poursuivre sa convalescence dans sa maison de Tarare dans la région lyonnaise.

En octobre 1940, remis de ses blessures, Paul Rivière reprend son poste de professeur à l'externat Saint-Joseph et prépare parallèlement l'agrégation de lettres classiques. Début 1941, cherchant à rejoindre les Forces Françaises Libres, il fait, par l'intermédiaire d'un officier anglais, une tentative de départ pour l'Angleterre par Port-Vendres où un sous-marin doit venir le prendre ; l'opération échoue.

Le R. P. Chaillet, de *Témoignage chrétien*, le met, quelques temps plus tard, en contact avec Henri Frenay et, fin février 1941, il adhère, sous le pseudonyme de *Claude*, au mouvement "Les Petites Ailes" qui prend en novembre 1941, le nom de « Combat ». En juillet 1941, Paul Rivière abandonne l'enseignement pour se consacrer à la Résistance. Responsable régional de « Combat » en Rhône-Alpes pour le recrutement, l'organisation et la propagande, il décide, en février 1942, de se consacrer à

l'action militaire. Avec Raymond Fassin (alias *Sif*), officier de liaison de Jean Moulin, il recherche des terrains de parachutage et d'atterrissage, des points d'émission radio, etc.

Le 23 juin 1942, à Clermont-Ferrand, il est arrêté par la police de Vichy, au lendemain d'un parachutage, pour détention de faux papiers. Détenu à la prison Saint-Paul, il est jugé le 31 octobre 1942 et condamné à quatre mois de prison et 4 000 francs d'amende ; il est libéré le soir même. Il reprend contact avec Fassin (*Sif*) et sous divers noms (*François*, *Charles-Henri* et *Sif bis*), passe complètement au service de la Résistance action, chargé en 1943, d'organiser en zone Sud des atterrissages, réceptions de parachutages et l'organisation des services de transmission radio en zone Sud.

Mais en raison de l'arrestation de Jean Moulin à Caluire le 21 juin 1943, Rivière ne peut accomplir les stages qui lui étaient réservés dans des écoles britanniques (brevet de parachutiste, licence d'atterrissage). Son stage de parachutiste est finalement ramené à deux jours seulement et le 21 juillet 1943, le colonel Passy, chef du BCRA, l'envoie en France pour remplacer Bruno Larat, responsable du Centre d'Opérations d'Atterrissages et de Parachutages (COPA), également arrêté à Caluire.

Paul Rivière est donc parachuté au-dessus de la Saône-et-Loire, près de Cormatin, sous le pseudonyme de *Galvani* qui devient plus tard *Marquis*. Il prend alors le commandement de la Section Atterrissage et Parachutage (SAP) pour la Zone Sud et la région B. Il organise personnellement 13 atterrissages clandestins comprenant l'acheminement d'un nombre considérable d'agents de Londres et d'Alger, la réception de budgets venus d'Angleterre, de matériel, etc. Paul Rivière organise également le départ en avion pour Londres de nombreuses personnalités comme le général de Lattre de Tassigny, André Le Troquer, Henri Queuille ou encore Jacques Chaban-Delmas. Sur ordre de Jean Moulin, il part pour l'Angleterre le 16 juin 1943 dans le cadre d'une opération aérienne avec Henri Frenay.

De cette époque date sa rencontre avec Geneviève Devilliers, avec laquelle il mène le combat jusqu'à la Libération. Elle devient sa femme et sa compagne de Résistance. En mai 1944, il est rappelé à Londres et est de nouveau parachuté en Saône-et-Loire, le 7 juin 1944, après avoir rencontré le général de Gaulle. A Lyon, il répartit aux Délégués militaires régionaux (DMR) de R1 et R2 cinquante-cinq millions de francs parachutés quelques jours auparavant.

Jean-Louis Crémieux-Brilhac, dans son histoire de *La France Libre*, rend hommage à ces *officiers régionaux d'opérations* qui « tel Marquis (Rivière)⁶ en région Rhône-Alpes » ont « joué un rôle capital » et « permis la multiplication des parachutages et des atterrissages »⁷.

Après la fin de la guerre, l'ancien professeur de latin et de grec est de ces Résistants, assez nombreux, qui sont restés dans l'armée. Il est maintenu dans le service armé jusqu'en juillet 1947 avec le grade de lieutenant-colonel, affecté au Cabinet du Ministre des Armées puis à la DGER, le service de renseignements français. En août 1947, il s'engage derrière le général de Gaulle au Rassemblement du Peuple Français (RPF) puis, reprenant du service actif, part pour l'Indochine en janvier 1953.

De retour en France en 1955, il est envoyé en Algérie avant d'être nommé, en août 1956, attaché militaire adjoint près l'ambassade de France à Tokyo. Il rentre du Japon en 1960. Il est ensuite affecté comme chef de poste de sécurité militaire du Corps d'Armée d'Alger et, le 1^{er} mai 1961, devient directeur de la sécurité militaire pour l'Algérie et le Sahara, ce qui signifie qu'il est engagé en première ligne dans la lutte contre l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS) qui rassemble les partisans de l'Algérie française et tente de renverser De Gaulle.

En novembre 1962, Paul Rivière est élu député de la Loire battant de quelques voix Ennemond Thorat, candidat radical de gauche (16 350 voix contre 16 019). Le gaulliste Paul Rivière venait de s'implanter dans l'ancienne circonscription de Georges Bidault, rallié à l'OAS et réfugié au Brésil. Paul Rivière est ensuite constamment réélu en 1967, 1968 et 1973, avec Marguerite Gonon comme

⁶ Marquis fut, comme l'indique d'ailleurs Jean-Louis Crémieux-Brilhac, l'un des pseudonymes de Paul Rivière.

⁷ Jean-Louis Crémieux-Brilhac : *La France Libre. De l'appel du 18 juin à la Libération*, Paris, Gallimard, 1996, p. 744.

suppléante. De 1967 à 1978, il est membre du Conseil de l'Europe et maire de Montagny de 1965 à 1983. Paul Rivière est décédé le 16 décembre 1998 à Lyon. Il a été inhumé à Montagny dans la Loire.

Paul Rivière avait été fait *Compagnon de la Libération*, le 24 mars 1945. Il était Commandeur de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1939-1945 (6 citations), Médaillé de la Résistance avec Rosette, Croix du Combattant Volontaire de la Résistance, Médaille des Evadés, Croix de la Valeur Militaire (Algérie, 3 citations), Médaille Coloniale avec agrafe "Extrême-Orient" [Indochine]. Il était aussi titulaire de plusieurs distinctions et décorations étrangères : Officier de l'Ordre de l'Empire Britannique, Military Medal (GB), Officier de la Couronne Belge, Croix de Guerre Belge avec palme, Croix de Guerre Tchécoslovaque et Croix de la Vaillance Polonaise.

Claude Latta

Sources et bibliographie

Ordre de la Libération

- Le site internet du Musée de l'Ordre de la Libération (www.ordredelalibération.fr) comporte de nombreuses biographies de Compagnons.
- Grande chancellerie de l'Ordre de la Libération : *Mémorial des Compagnons de la Libération. Compagnons morts entre le 18 juin 1940 et le 8 mai 1945*, Paris, 1961, 577 p.
- Musée de l'Ordre de la Libération : *Cinquantenaire de l'Ordre de la Libération* [catalogue du musée], Paris, 1990, 607 p.
- Miquel (Pierre) : *Compagnons de la Libération*, Paris, Denoël, 1995.

Roger Crivelli

- Etat civil de Lavoncourt (Haute-Saône) et de Roanne (Loire).
- « Roger Crivelli », site internet de l'Ordre de la Libération.
- Jean Cabotse : *Le Roannais dans la guerre 1940-1945*, Le Coteau, Horvath, 1985.
- Colonel René Gentgen : *Résistance Loire*, Montferrat, Editions Esperluette, 1992.
- Colonel René Gentgen : *La Résistance civile dans la Loire*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'Histoire, 1996.
- *Mémorial de l'Ordre de la Libération*, Paris, Ordre de la Libération, 1961.
- Jean Nocher : *Les clandestins*, cité par Gentgen : *Résistance Loire*.
- Dominique Veillon : *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance 1940-1944*, Paris, Flammarion, 1977.

Eugène Déchelette :

- Notice biographique d'Eugène Déchelette, site internet de l'Ordre de la Libération.
- Henri Noguères et Marcel Degliame-Fouché : *Histoire de la Résistance en France*, tome 3 novembre 1942/septembre 1943, Paris, Robert Laffont, 1972.
- Daniel Cordier : *Jean Moulin ou la République des catacombes*, Paris, Robert Laffont.
- Jean-Louis Crémieux-Brilhac : *La France Libre. De l'appel du 18 juin à la Libération*, Paris, Gallimard, 1996.
- Marie-Suzanne Binétruy : *Joseph Déchelette*, préface d'Henri Delporte, Lyon, Lugd, 1994.

Paul Rivière :

- Notice biographique de Paul Rivière, site internet de l'Ordre de la Libération
- « Nécrologie : Paul Rivière : grand résistant et député du Roannais », *Le Pays Roannais*, 25 décembre 1998.
- Henri Noguères et Marcel Degliame-Fouché : *Histoire de la Résistance en France*, tome 3, novembre 1942/septembre 1943, Paris, Robert Laffont, 1972.
- Jean-Louis Crémieux-Brilhac : *La France Libre. De l'appel du 18 juin à la Libération*, Paris, Gallimard, 1996.



Motif central du collier de l'Ordre de la Libération

Ferme d'aide pour exploiter un débit de boissons au XVII^e siècle

Comme aujourd'hui, le transport et le commerce des vins était très réglementé au XVII^e siècle. Pour avoir le droit d'ouvrir un débit de boissons, il fallait payer une taxe (on dirait aujourd'hui une licence) qui s'appelait une ferme d'*ayde* [aide].

En 1355, au début de la guerre de cent ans, le roi Jean le Bon (1350-1364), qui avait besoin d'argent pour combattre les anglais, demanda l'*aide* des états généraux. Ceux-ci, faisant ainsi une grande faveur au roi, réclamèrent en contre partie qu'il entende désormais leurs remontrances, qu'il sollicite leur avis pour de nouvelles créations d'impôts et qu'ils puissent surveiller l'emploi de l'argent ainsi levé.

Ils accordèrent 5 millions de livres au roi, de quoi équiper 30 000 hommes d'armes. Pour rassembler cette grosse somme, ils créèrent une taxe sur le sel : la gabelle et un droit de 8 deniers par livre sur toutes les marchandises, la première TVA.

Nous avons ici, un contrat passé entre Barthelémy Saulnier, directeur du *bureau des aydes*¹ de Saint-Etienne, sous les ordres de Nicolas Esprit, fermier, pour Pierre Drevet, rubanier, pour exploiter un *bouchon*², à la Cotonserie (Saint-Jean-Bonnefonds).

Les tenanciers de ces débits étaient souvent de petites gens qui amélioraient ainsi leurs revenus. Ce droit était octroyé pour une période de 2 à 5 ans et renouvelable. On ne pouvait servir du vin, au pot et à l'assiette³ qu'à la belle saison, d'avril à septembre. La somme due chaque mois variait de 30 à 150 livres selon l'emplacement et le volume des ventes⁴. Mais il fallait aussi donner une paire de perdrix pour étrennes (déjà le pot de vin !).

¹ Les aides, comme tous les impôts de l'ancien régime, étaient affermés à des financiers qui avançaient la somme au roi et qui étaient chargés de les percevoir. Les aides étaient des taxes très inégalitaires et très contestées. Elles étaient affermées depuis 1508. En 1664, sous Henri IV, Jean de Moysset avait pris la ferme générale des aides, gabelles et des 5 grosses fermes créées en 1584. En 1669, Colbert va regrouper celle des gabelle, des aides et les 5 grosses fermes sous le nom de fermes unies. Bien entendu, devant le prix énorme de ces charges (plusieurs millions de livres plusieurs financiers s'alliaient et prenaient chacun une partie de la ferme.

² Débit de boissons, nom qui est utilisé encore aujourd'hui pour désigner un petit restaurant à Lyon.

³ Le vin pouvait être servi au pot (1,06 litres) ou à l'assiette, certainement dans une assiette de soupe. Cette façon de faire a perduré dans nos campagnes sous le nom de « faire chabrol ».

⁴ Autres contrats de fermes d'aides à Saint-Etienne, notaire Dignaron :

- 20 avril 1688 - pour Jean Bastide, laboureur à Cizeron (Saint-Genest-Lerpt) de 25 £ par an,
- 14 décembre 1688-pour Etienne Durant, maréchal-ferrant au Suc (Saint-Etienne),30 £ par an,
- 2 avril 1689 - pour Hugues Boisset, cabaretier à Furet (St Etienne), pour 4 ans et 50 £,
- 20 août 1690 - pour Mathieu Ferriol, voiturier à Trémolin (Saint-Genest-Lerpt), pour 36 £,
- 1^{er} janvier 1691 - pour Philippe Paret, boucher à Echalias (Rhône), pour 2 ans et 120 £,
- 17 août 1695 - pour François Roche, tisserand à Planfoy, pour 100 £,
- 28 janvier 1696 - pour Antoine Seue, voiturier à la Tour en Jarez, pour 150 £,
- 29 novembre 1703 - pour Antoine Ducreux, marchand à Dargoire, pour 2 ans et 132 £,
- 3 mai 1704 - pour Jean Jolivet, cabaretier à Sorbiers, pour 2 ans et 60 £.

Le document

Ferme d'aydes pour Pierre Drevet rubanier à Saint-Jean-Bonnefonds

du 26 mars 1688, notaire Dignanron

Par devant le notaire

gardenotes du Roy à Saint Etienne en Forest soussignés, et présents les témoins cy après nommés fut present M. Barthelemy Saulnier avocat au parlement, directeur general des aydes en l'élection de Saint Etienne pour M. Nicolas Esprit fermier desdits aydes lequel audit nom a affirmé, assencé et Baillé à titre de ferme et prix d'argent à Pierre Drevet rubanier de la Cotonserie paroisse de Saint Jean Bonnefond, présent et acceptant, le droit d'aydes et huitième réglé de tout le vin qui sera vendu dans les lieux de l'Hôpital et de La Métare⁵ au pot et assiette, et à un seul bouchon au choix audit Drevet et établi ou à La Métare ou à l'Hôpital pendant le temps et années de cinq années six mois consécutifs commençant au premier avril prochain et finissant au dernier septembre de l'année et que le contrat de mil six cent quatre vingt treize, moyennant la somme de quarante livres, pour chacun an et une paire de perdrix aussi annuellement la somme payable chaque an de tierce en tierce⁶ qui est de deux en deux mois, le premier paiement commençant le premier juin prochain que ledit Drevet sera tenu, ainsi qui promet faire dans le bureau desdits aydes audit Saint Etienne au receveur de ville et ainsi continuer de tierce en tierce jusqu'enfin de presence et pour les six mois de proportion pourra ledit Drevet établir

un bouchon dans l'endroit ou il ne fera son habitation en force, toutefois qu'il n'y ait constitué qu'un bouchon dans chaque endroit de La Métare et de L'hôpital sous la réserve que fait ledit Saulnier des droits d'annures (?) et du tiercement, bien entendu que lesdites conséquences du vil prix de ladite ferme ledit Drevet ne pourra prétendre aucun rabais ni diminution du susdit prix pour quelle cause que ce soit présentée ou non comme d'une clause expresse sans laquelle ces présentes ne seront venues à effet ce qui a été accepté par ledit Drevet à peine de dépens et dommages et en possession obligation de personnes et biens audit Drevet soumis à toute cours renonciation et clause nécessaires. Fait audit Saint Etienne dans le bureau des Aydes ces présentes doubles demeurées au Pouvoir des parties⁷, après midy, le Vingt sixième mars mil six cent quatre Vingt huit, présence à ce Sieurs Philibert Festre et André Aubert maîtres chirurgien Etpharmacien, témoins requis habitant Audit Saint Etienne qui ont signé avec Les parties, sous scellés aux peines de Lecture

[Signatures]

Saulnier

*Pierre Drevet Festre Aubert
Dignanron notaire royal*

Ainsi les débits de boissons étaient nombreux dans nos régions. Le moindre petit hameau en avait un. Tous étaient soumis à des taxes inégalitaires et devaient survivre modestement.

Roger Faure

⁵ Pierre Drevet avait le choix du bouchon entre deux lieux: l'Hôpital ou La Métare, lieux dits de Saint-Etienne

⁶ Il devait régler la taxe tous les deux mois.

⁷ Exemplaire laissé à Pierre Drevet

Le docteur Francis Goutorbe (1920-2003)

Notre ami le docteur Francis Goutorbe, membre du comité de rédaction de *Village de Forez*, membre de la Diana, est mort dans sa maison de campagne de Souternon le 5 juin dernier. Il était âgé de 83 ans. Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale et sa mort n'a été annoncée qu'après son inhumation à Souternon.

Francis Goutorbe, né à Villeurbanne en 1920, avait fait ses études de médecine à Lyon pendant la guerre. Ancien externe des hôpitaux, médecin oto-rhino-laryngologiste, le docteur Goutorbe s'était installé à Roanne en 1946, assistant à l'hôpital, puis devenu par concours chef de service en 1951, après la mort du Docteur Trossat, un autre grand médecin roannais.

Le docteur Goutorbe avait connu la notoriété. Roannais d'origine, je puis dire, en effet, que sa réputation de médecin était grande. Outre ses fonctions à l'hôpital, il exerça dans son cabinet de la rue Alexandre-Roche jusqu'en 1985. Ennemi de la routine, il se tenait constamment au courant des progrès scientifiques et des nouvelles techniques dans le domaine médical. Mais il appartenait aussi à cette catégorie de médecins humanistes et cultivés que la proximité de la maladie et de la mort, côtoyées pendant toute leur vie professionnelle, incite à la réflexion sur la nature humaine et sur le destin des hommes.

La retraite venue, Francis Goutorbe partageait son temps entre Roanne et Souternon - où il pratiquait l'art d'être grand-père -, faisait de longues marches et soignait ses rosiers qu'il aimait faire admirer¹. Il se passionnait pour l'histoire de la médecine qu'il connaissait si bien. Cet intérêt fut à l'origine d'une carrière de chercheur : il s'était initié à la pratique des archives et au métier d'historien. La rigueur de son travail d'historien était comme le prolongement de la rigueur scientifique qui avait marqué son parcours de médecin.

Plusieurs publications assurèrent sa place dans le monde des historiens foréziens : il donna cinq communications à la Diana. *Village de Forez* publia en 1997 son histoire de l'Hôtel-Dieu de Montbrison. Fasciné, il étudia, à travers l'histoire des hôpitaux de Roanne et de Montbrison, l'évolution de ces institutions, créées à la fois pour soigner les malades et soulager la misère et devenues, à notre époque, des établissements de haut niveau scientifique.

Il étudia les méthodes d'accouchement à l'hôpital de Roanne du début du XIX^e à aujourd'hui. Il considéra aussi, dans ses articles, le sort et la place dans la société des pauvres et des malades accueillis dans les hôpitaux au XVIII^e siècle, des étudiants en

¹ Témoignage Claude Beaudinat.

médecine du XVIII^e siècle, des médecins hospitaliers et des notables bienfaiteurs des hôpitaux - qui ont joué un si grand rôle dans l'équipement hospitalier des petites villes.

Sa compassion et son intérêt d'historien le portèrent à étudier la mortalité épouvantable des femmes décimées par la fièvre puerpérale après leur accouchement. Toutes ces recherches le conduisaient tout naturellement vers l'histoire des mentalités : comment percevait-on autrefois le problème de la santé - de la « bonne santé » ?

Francis Goutorbe était, en outre, toujours prêt à rendre service aux autres chercheurs et Gérard Aventurier m'a signalé quels services il avait rendus aux membres de l'équipe qui transcrit et annote les lettres des Duguet² au XVIII^e siècle en élucidant les allusions aux problèmes de santé qu'elles évoquent souvent³.

Francis Goutorbe était membre de la Diana. Il était aussi membre du comité de rédaction de *Village de Forez*. Il aimait la convivialité de nos réunions et des repas qui les suivent parce qu'il aimait échanger idées et informations. Il cultivait l'amitié. Dans sa conversation, il était souvent plein de verve et d'humour et son œil pétillait de malice.

En 1996, nous avons fait en commun une communication à la Diana sur le docteur Eugène Rey (1811-1898), maire de Montbrison en 1869-1870, auteur des *Historiettes foréziennes* et d'une belle monographie sur la collégiale Notre-Dame, chef de service pendant des décennies à l'hôpital de Montbrison - on remarquera au passage que les historiens se peignent aussi par les sujets qu'ils choisissent. Nous avons retracé la carrière de ce médecin, qui pratiqua dès 1847, l'un des premiers en France, une opération sous anesthésie à l'éther à l'hôtel-Dieu de Montbrison. Je garde un excellent souvenir de cette collaboration. Pendant la période de recherche et de rédaction, Francis Goutorbe m'écrivait souvent, me faisant part, au fur et à mesure, souvent avec enthousiasme, de ses découvertes et de ses réflexions. Francis Goutorbe a aussi beaucoup travaillé avec Joseph Barou dont les travaux sur le monde hospitalier et sur le monde de la pauvreté l'intéressaient beaucoup et recoupaient les siens.

Depuis deux ou trois ans, Francis Goutorbe qui avait du mal à conduire de nuit, ne venait presque plus à Montbrison mais restait attentif à nos travaux. Nous sommes tristes d'avoir perdu un ami. Nous assurons Madame Goutorbe et sa famille de toute notre affectueuse sympathie. Nous disons à ses quatre enfants et à ses six petits-enfants qu'ils peuvent être légitimement fiers de leur père et grand-père.

Claude Latta

² Correspondance entre les membres de la famille Duguet, de Montbrison, au XVIII^e siècle, entre France et Italie. Publication en cours de préparation par Alain Collet, Gérard Aventurier et Marie Grange.

³ Témoignage Gérard Aventurier.

Bibliographie des travaux du Docteur Goutorbe

Communications à la *Diana*

- « La population civile de l'hôpital de Roanne de 1721 à 1768 », *Bulletin de la Diana*, tome LII, 1991, p. 667-688.
- « L'influence du conflit entre l'Eglise et l'Etat de 1880 à 1910 sur l'histoire médicale des hôtels Dieu périphériques du département de la Loire : Feurs, Saint-Galmier, Montbrison, Roanne, Saint-Chamond », *Bulletin de la Diana*, tome LII, 1991, p.801-817.
- « Les étudiants en médecine foréziens et les Facultés de la vallée du Rhône au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Diana*, tome LIII, 1992, p. 73-90.
- En collaboration avec Claude Latta, « Jean-François-Eugène Rey (1811-1898), médecin montbrisonnais », *Bulletin de la Diana*, tome LV, 1996, p. 245-278.
- « La naissance des enfants et les hôpitaux du Forez jusqu'à 1950 », *Bulletin de la Diana*, tome LV, 1996, p. 359-366.

Village de Forez

- « L'hôpital de la ville de Roanne du XVII^e siècle à nos jours », *Village de Forez*, n° 67-68, octobre 1996, p. 10-21.
- *L'hôtel-Dieu Sainte-Anne (Montbrison), évolution et tradition*, Montbrison, *Village de Forez*, supplément au n°67-68, 1997, 26 p.

Autres travaux et publications

- *Histoire de l'hôpital de Roanne*, Lyon, Fondation Mérieux, 1990.
- *Histoire médicale de quelques hôpitaux du Forez de Louis XIV à la première guerre mondiale*, conférence donnée dans le cadre du cycle 1992-1993, l'Institut d'histoire de la médecine (Musée d'histoire de la Médecine, Lyon).
- *Hôpital et grossesse à Roanne du début du XIX^e à la fin de la Seconde Guerre mondiale*, bibliothèque de la Diana.
- *Histoire de quelques hôpitaux du Vaucluse*, inédit, déposé aux A. D. du Vaucluse.
- *Les bienfaiteurs de l'hôpital de Roanne du Consulat à la Seconde Guerre mondiale*, 1993, (sans indication d'éditeur) 50 p. ; un exemplaire dans le fonds *Village de Forez*.

Soufflet à bouche

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'âtre était au centre de l'activité domestique : moyen de chauffage, d'éclairage (la lueur du foyer fournissait un éclairage faible certes, mais suffisant pour l'époque) et surtout seul moyen de cuisson des aliments.

Il était donc nécessaire, voire vital, d'avoir constamment du feu couvant dans la cheminée et d'avoir un moyen efficace d'entretenir et d'activer la flamme dès que le besoin s'en faisait sentir. Une solution simple et naturelle consiste à s'approcher du foyer et à souffler sur les braises. C'était le rôle, au Moyen-Age, du *souffleur* (souffleur), occupation particulièrement pénible vu la proximité du visage avec la chaleur dégagée par le foyer.

La condition du *souffleur* s'est nettement améliorée avec l'apparition du soufflet à bouche : un tube de bois ou de métal fut employé pour diriger le souffle du souffleur sur le feu, évitant à ce dernier de se rôtir la face. Au départ, un simple bâton de bois percé au fer rouge sur toute sa longueur faisait l'affaire. On retrouve là le *bouffadou* du Cantal ou le *boufa-fio* auvergnat qui tirent leur nom du verbe *bouffer* (*boufer*) d'origine provençale qui signifie souffler (*fio* étant le *feu*). Dans la région de Saint-Priest-la-Prugne, c'est la *bouffète*¹.

Les soufflets à bouche métalliques se composent d'un tube d'environ quatre-vingt centimètres à un mètre dont l'une des extrémités sert d'embouchure (extrémité qui a pu être aménagée à la forge de forme évasée ou hémisphérique pour faciliter la position de la bouche). L'autre extrémité est refermée en pointe, munie d'un seul petit orifice permettant de canaliser, concentrer et projeter l'air soufflé (selon le principe du jet d'eau).

Très souvent, le soufflet à bouche est combiné avec une fourche à feu. L'extrémité percée du tube est refendue à la forge pour former deux fourchons réalisant ainsi une fourche à deux becs. L'ustensile a alors deux finalités : on soufflait sur le feu au moyen du manche tubulaire et on remuait les braises avec les dents de la fourche. Cette double conception avait un autre intérêt : la fourche donnait un point d'appui soulageant ainsi l'utilisateur et permettait de maintenir à distance raisonnable du feu l'orifice de sortie de l'air, lui conservant alors toute son efficacité.

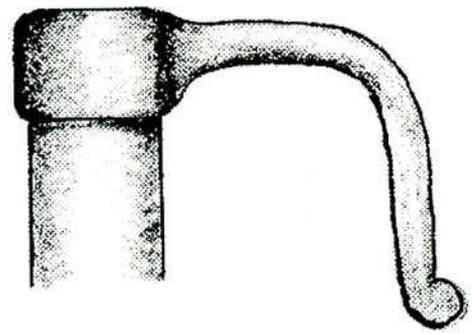
Aux VII^e et VIII^e siècles, les soufflets à bouche furent le plus souvent réalisés avec des canons de fusil à pierre (d'où leur nom parfois de soufflets-canon) transformés par le forgeron du pays. Deux de ces objets sont parvenus jusqu'à nous. Dans les deux cas, le doute n'est pas permis : il s'agit bien d'une réutilisation de canons de fusil datant au plus tard du XVIII^e voire du XVII^e siècle.

Le premier, d'une longueur totale de 91 centimètres, comporte un canon légèrement conique de fort calibre (diamètre extérieur allant de 2,3 cm à 3 cm) de 76 centimètres portant trois traces flagrantes en méplat de fixations (fixations du fusil originel). La base du fût est octogonale sur une quinzaine de centimètres délimitée par un double filet gravé que l'on retrouve 10,5 centimètres plus loin. Ce modèle possède, côté embouchure, un élégant crochet de suspension fixé sur le canon par une bague rapportée, bague contribuant également à la réalisation de l'embouchure. Cette poignée forgée, située dans un plan perpendiculaire à celui de la fourche, permet la suspension de l'objet dans la cheminée et en facilite son maniement.

¹ Cf. Robert Bouiller, "La maison. Usages domestiques roannais", *Etudes et Documents*, n° 4, Centre de recherches du musée Alice-Taverne, 1986.

Le deuxième, dépourvu de crochet, est un peu plus court : 82,5 centimètres de longueur totale. Le canon de 67 centimètres, conique, est de plus petit calibre (diamètre extérieur allant de 1,5 cm à 2,3 cm). Il est octogonal sur toute sa longueur et comporte une rainure bien marquée de fixation.

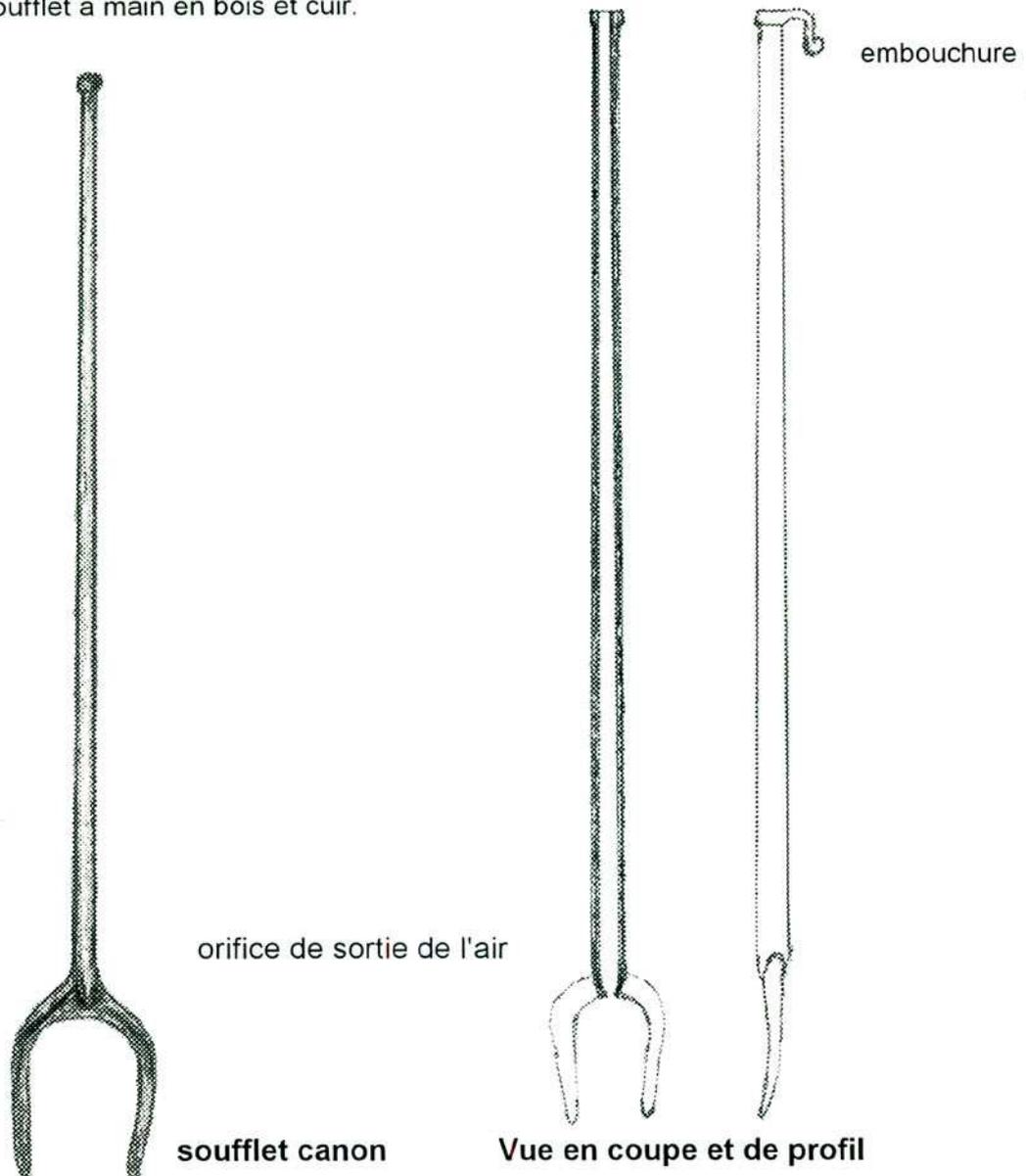
Ces deux soufflets se terminent par une forte fourche à feu de 15 centimètres de long à deux becs dont l'ouverture est de 9,5 centimètres. Ces deux dents sont réalisées dans un fer de section carrée étiré en pointe à la forge.



détail du crochet de suspension

Cette section carrée n'est pas disposée à plat, mais inclinée à 45 degrés par rapport au plan de la fourche, donnant ainsi une allure plus fine à l'ensemble.

Il reste peu de souvenirs d'utilisation des soufflets à bouche. En service encore dans la première moitié du XIX^e siècle, ils ont disparu dans les années 1875-1880, remplacés par le traditionnel soufflet à main en bois et cuir.

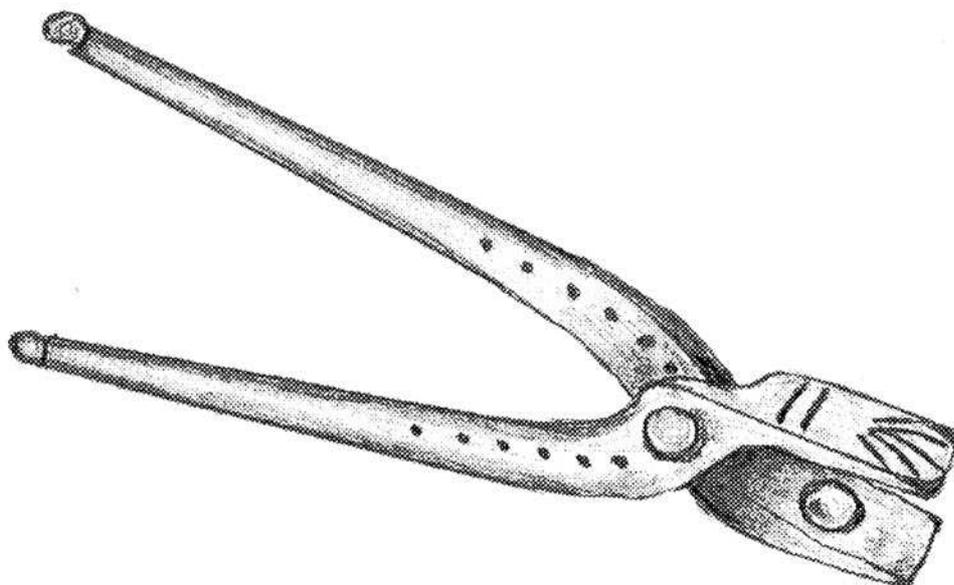


Casse-noisettes

Une petite pince-tenaille, presque anodine, a attiré notre attention à cause de quelques éléments décoratifs décrits plus loin. En position ouverte, la partie intérieure de chaque mâchoire possède une énigme : une petite cavité hémisphérique est creusée de chaque côté. Quelle peut bien être l'utilisation de cette jolie petite tenaille bizarre ?

Il s'agit d'un casse-noisettes qui est, comme son nom l'indique, un ustensile pour casser la coquille des noix. Par analogie de forme, on l'appelait turquoise du même nom que la tenaille des maréchaux-ferrants (devenue tricoise au XVIII^e siècle).

Cet objet date du XVIII^e siècle. En effet, la forme en tenaille restera en usage jusqu'au XVIII^e siècle pour les modèles en fer (certains modèles sculptés en bois ont perduré tout au long du XIX^e siècle et même jusqu'au début du XX^e siècle).



Hormis son utilisation, cette charmante tenaille, de dimensions réduites (longueur totale 13 centimètres) est intéressante par sa décoration. Les branches cylindriques se terminent par une plaisante petite boule obtenue par un filet circulaire gravé. Elles sont agrémentées, sur les deux faces aplaties proches du pivot d'articulation, de six points décoratifs marqués au pointeau. Les deux mâchoires rectangulaires (2,2 cm x 1 cm), légèrement courbes, comportent, on l'a dit, sur la partie intérieure deux cavités hémisphériques permettant d'immobiliser la noix. La face extérieure visible est la plus intéressante. Elle possède une série de traits gravés rappelant et symbolisant les nervures d'une feuille de noisetier.

Pierre-Michel Therrat

Notes de lecture :

*Construction et reconstruction d'églises au XIX^e siècle
dans les cantons de Montbrison et de Noirétable*
de Cindy Halm

Mademoiselle Cindy Halm vient d'offrir à la bibliothèque de la Diana un intéressant travail concernant le patrimoine bâti forézien. Il s'agit d'un mémoire de D.E.A. réalisé sous la direction de M. Etienne Fouilloux du Centre d'histoire religieuse André Latreille, de l'Université Lumière Lyon 2 : *Construction et reconstruction d'églises au XIX^e siècle dans les cantons de Montbrison et de Noirétable*.

Très riche, l'ouvrage s'organise en trois grandes parties. Le premier chapitre étudie les églises (et les clochers) de la campagne qui ont été agrandies ou reconstruites. Mademoiselle Halm établit d'ailleurs une subtile distinction entre l'église, édifice essentiellement religieux, et le clocher qui a aussi un rôle civil. Et il est bien vrai que le clocher fait partie d'un village, et même le caractérise, quel que soit le niveau de la pratique religieuse de ses habitants.

L'étude porte sur neuf églises : La Chamba, La Valla, Saint-Julien-la-Vêtre pour le canton de Noirétable et Chambéon, Chalain-le-Comtal, Grézieu-le-Fromental, Lérigneux, Lézigneux et Mornand pour celui de Montbrison.

Le deuxième chapitre est consacré à Montbrison avec deux chantiers minutieusement décrits. Le premier est celui de l'église Saint-Pierre, reconstruite à grands frais par le chanoine Ollagnier, un personnage d'envergure particulièrement obstiné et qui bénéficiait de beaucoup de relations. Ses efforts et ceux des paroissiens de Saint-Pierre ont abouti à la destruction d'une vénérable église et on peut le regretter. Mais ils ont aussi permis l'édification d'un édifice néo-gothique très homogène de style et qui ne dépare pas le quartier. Quant à la collégiale Notre-Dame, monument historique de premier plan, Cindy Halm fait avec minutie l'inventaire de tous les soins dont elle a fait l'objet au cours du XIX^e siècle.

La dernière partie présente un essai de synthèse. Comment la région montbrisonnaise s'insère-t-elle dans le vaste mouvement de reconstruction d'églises qui s'étend alors au pays tout entier ? Quels en sont, localement, les causes et les acteurs ? Que penser des styles choisis, des matériaux, des différents aménagements ?...

La lecture de l'ensemble est facile et agréable. De plus l'auteur a aussi eu l'excellente idée de donner au lecteur "à voir" en annexant un copieux dossier iconographique de bonne qualité (41 planches) avec des cartes postales anciennes, des plans et des photos actuelles...

Cette importante recherche s'appuie sur une très riche documentation puisée aux sources, notamment auprès des archives départementales, de celles de l'archevêché de Lyon, de l'évêché de Saint-Etienne et de la Diana. Enfin la bibliographie, avec plus de 100 titres, est particulièrement importante.

Remercions Mademoiselle Cindy Halm pour ces *Construction et reconstruction d'églises au XIX^e siècle dans les cantons de Montbrison et de Noirétable* qui enrichissent notre connaissance du patrimoine forézien.

J. B.